

# SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes



# PADD

**octobre 2018**

**Document de travail**

Ayguatébia-Talau  
Bolquère  
Caudiès-de-Conflent  
Eyne  
Fontrabieuse - Espousouille  
Font-Romeu-Odeillo-Via  
Formiguères  
La Cabanasse  
La Llagonne  
Les Angles  
Matemale  
Mont-Louis  
Planès  
Puyvalador - Rieutort  
Railleu  
Réal - Odeillo  
Saint-Pierre-Dels-Forcats  
Sansa  
Sauto



## Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes des Pyrénées Catalanes  
Col de La Quillane, 66210 La Llagonne

## Maîtrise d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes  
dirigée par Bertrand Folléa et Claire Gautier  
100 avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge  
Tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16  
Email : [agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)

TRANS-FAIRE, agence environnement  
3, passage Boutet 94110 Arcueil  
tel : 01 45 36 15 00, fax : 01 47 40 11 01,  
[contact@trans-faire.net](mailto:contact@trans-faire.net)

Jean Marieu, urbaniste qualifié OPQU  
46, avenue Victor Hugo 33120 Arcachon  
Tél. : 05 56 83 60 27  
[Jean.marieu@wanadoo.fr](mailto:Jean.marieu@wanadoo.fr)

Nicolas MUGNIER, urbaniste  
136 avenue Alsace  
Lorraine, 33200 Bordeaux,  
Email : [nicolasmugnier@yahoo.fr](mailto:nicolasmugnier@yahoo.fr)

Société LMA, architecte du patrimoine  
13 rue Chappe 75018 PARIS  
[lauremarieu.lma@gmail.com](mailto:lauremarieu.lma@gmail.com)

PLACE grouperefle, urbaniste géographe  
Bâtiment 19  
Rue des Terres Neuves  
33130 Bègles  
[place@place-reflex.org](mailto:place@place-reflex.org)  
Tél. : 05.56.31.29.28

SELARL BOISSY Avocats  
74, rue Georges Bonnac, BP 50037,  
33007 BORDEAUX CEDEX  
[secretariat@boissyavocats.com](mailto:secretariat@boissyavocats.com)  
Tél : 05.33.89.19.00 ; Fax : 05.56.11.01.34

Endless Projects, Agence de production  
audiovisuelle  
13, rue Chappe 75018 Paris  
[contact@endlessprojects.fr](mailto:contact@endlessprojects.fr)

## Crédits des illustrations

En dehors de celles dûment référencées, les clichés, schémas, cartographies présents dans ce document ont été réalisés par les membres de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.



# PADD de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

## PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Octobre 2018

**DOCUMENT DE TRAVAIL**



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>7</b>
<b>Les Six grands Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	<b>8</b>
<b>Quatre axes pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	<b>11</b>
<b>Six projets phares pour la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	<b>14</b>
<b>Axe 1</b>	<b>17</b>
<b>Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie</b>	
1.1 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire	20
1.2 Révéler la montagne avant tout comme un espace de nature et de ressources Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre	24
1.3 Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne, garants des grands équilibres naturels Relancer une dynamique pour une agriculture et une sylviculture locales	29
<b>Axe 2</b>	<b>33</b>
<b>Vers un tourisme durable</b>	
2.1 Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale	36
2.2 Accompagner les aménagements touristiques dans un souci de qualité	40
2.3 Orienter les projets d'UTN pour construire une stratégie d'aménagement touristique global et durable	45
2.4 Améliorer l'accueil des visiteurs (accès et déplacements, équipements et infrastructures)	46
2.5 Ajuster, diversifier et valoriser l'offre d'hébergement touristique	47
2.6 Répondre aux besoins en logement des saisonniers	50



## Axe 3 53

### Pour un territoire attractif où il fait bon vivre

3.1 Organiser les besoins en logement selon les trois bassins de vie de l'armature territoriale	56
3.2 Maîtriser les extensions urbaines en limitant l'artificialisation des surfaces agricoles ou naturelles	59
3.3 Lancer une opération d'envergure pour la rénovation du bâti existant	61
3.4 Diversifier et améliorer l'habitat permanent	62
3.5 Améliorer le cadre de vie des habitants	64
3.6 Structurer l'offre d'équipements en assurant une équité entre les habitants	68
3.7 Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science	71
3.8 Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises recherchant un cadre de travail hors du commun	73
3.9 Mettre en œuvre un réseau de transport coordonnant toutes les mobilités pour faciliter les déplacements quotidiens	75
3.10 Développer la couverture numérique et téléphonique du territoire	77

## Axe 4 79

### Vers un territoire exemplaire à énergie positive et bas carbone

4.1 Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre	84
4.2 Viser l'équilibre via un mix énergétique 100 % renouvelable	87
4.3 Structurer la filière : vers des modes de production maîtrisés par les acteurs locaux	90
4.4 Faire des énergies renouvelables et de récupération un vecteur de développement local	92
4.5 Se tourner vers une économie bas carbone	94



# Préambule





# Les Six grands Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

A l'issu d'un diagnostic dont la synthèse définit clairement les enjeux d'aménagement et de développement durable du territoire, les principaux objectifs que le territoire doit viser ont été mis en exergue, et sont autant d'orientations pour le projet à l'horizon 2030-2035. Ces six objectifs ont guidé la définition des axes et orientations du PADD :

## 1. Reconnaître la qualité des paysages de Montagne comme la valeur fondamentale du territoire :

S'appuyer sur les valeurs du territoire (la montagne, les expertises sportives, santé et science, l'agriculture, la forêt, le patrimoine, etc.), sur ses ressources et la diversité des paysages, c'est se donner les moyens de développer de façon durable le territoire de la Communauté de communes Pyrénées catalanes, en préservant un bon équilibre entre les activités humaines, sociales, économiques et le socle naturel.

Le paysage devient le support du projet et à ce titre, il constitue une enveloppe à l'intérieur de laquelle l'urbanisation et les activités humaines viennent s'installer. Au regard de la diversité des paysages et de ses ressources, la forme urbaine et les activités doivent s'adapter, proposant de nouveaux modèles urbains, plus aptes à préserver sur le long terme les valeurs paysagères et environnementales du territoire.

## 2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification :

Le tourisme, notamment hivernal, est l'activité dominante qui a permis et permet encore aujourd'hui de maintenir un cadre de vie et des emplois permanents sur ces plaines de haute altitude. A ce titre, le SCoT vient soutenir le développement de cette économie tout en permettant une diversification s'appuyant sur une économie d'expertise liée au sport, aux sciences et à la santé.

## 3. Appuyer la renommée de Font-Romeu et de Mont-Louis

Les villes de Font-Romeu et de Mont-Louis portent à elles deux la notoriété historique, culturelle et économique du territoire des Pyrénées Catalanes. Le SCoT vient conforter et renforcer leur position de polarités urbaines, chacune dans leur domaine, Font-Romeu comme pôle socio-économique et Mont-Louis comme pôle culturel, pour élargir le rayonnement du territoire au-delà des frontières.





#### **4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement :**

Le poids de population permanente reste faible (5900 hab. en 2015) au regard du nombre de visiteurs y séjournant pendant les vacances (environ 70 000 personnes en période de pointe). Toutefois, la recherche de la nature, de la fraîcheur et du soleil rend ce territoire de plus en plus attractif pour des séjours longs. Accompagner cette évolution de résidents semi-permanents ou d'actifs travaillant à distance est un des objectifs majeurs de ce SCoT.

#### **5. Bâtir un avenir énergétique et climatique durable :**

Riche de ressources énergétiques renouvelables (eau, soleil, bois, etc.) et d'expertise (Four solaire, murs Trombe, hydroélectricité, etc.), le territoire des Pyrénées Catalanes possède un potentiel certain pour s'inscrire dans les objectifs globaux de transition énergétique et climatique tout en constituant un véritable outil de développement local. La construction d'un projet de territoire ambitieux autour de la stratégie énergétique et bas carbone est l'un des axes prioritaires du SCoT.

#### **6. Développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières :**

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes est un territoire rural, montagnard et frontalier qui n'est pour autant pas un territoire isolé. Les échanges, sont nombreux avec les territoires voisins : Basse-Cerdagne, Conflent, Catalogne espagnole (Cerdanya, Ripollès, ...) Ces relations sont à entretenir et enrichir, pour accroître les solidarités territoriales et la coopération sur des thématiques transversales.

Ainsi, la gestion des transports et déplacements, la valorisation du patrimoine UNESCO (Mont-Louis / Villefranche-de-Conflent), la ressource en eau et son équilibre entre l'amont et l'aval, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, le tourisme, l'agriculture et l'exploitation forestière, etc. ne limitent pas leurs effets au périmètre de la Communauté de communes et invitent au développement de projets à des échelles élargies. Ils permettent par ailleurs d'envisager à long terme une extension du territoire de la Communauté de communes avec les collectivités limitrophes confrontées aux mêmes problématiques.

Ces 6 objectifs sont déclinés à travers les 4 grands axes structurants  
le PADD :

**AXE 1 : Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie**

**AXE 2 : Vers un tourisme durable**

**AXE 3 : Pour un territoire attractif où il fait bon vivre**

**AXE 4 : Vers un territoire à énergie positive et bas carbone**  
vbv



# Quatre axes pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

## Les différentes richesses du territoire

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes est avant tout un territoire de montagne qui se singularise par ses altiplanos (le Capcir et la Cerdagne), hautes plaines situées à 1500m d'altitude, qui en font un lieu unique en Europe. Cernées par les massifs abrupts du Madres, du Carlit et du Puigmal, les vastes plaines de la Cerdagne et du Capcir ont rendu possible l'implantation humaine depuis des millénaires, développant une culture spécifique et une richesse patrimoniale considérable. Ce cadre de montagne offre des paysages remarquables où se côtoient des pentes rocheuses, de grands massifs boisés, des prairies d'estives et des cultures de plein champ. C'est aussi un territoire fortement touristique, structuré autour de l'économie de la neige et de la renommée historique de Font-Romeu autour du climatisme. Il s'agit également d'un territoire riche d'une culture catalane bien marquée, d'un patrimoine mondialement reconnu (citadelle Vauban de Mont-Louis), d'espaces agricoles et naturels variés et nombreux dont la qualité des paysages est particulièrement appréciée des visiteurs comme des habitants permanents.

L'axe 1 aborde ainsi la construction d'un territoire « polyculturel », reposant sur les multiples richesses du territoire. Ces richesses associent la question de la neige, du sport et du bien-être, à l'origine de la notoriété du territoire ; l'agriculture et la sylviculture, activités productives historiques encore bien présentes ; la nature et l'environnement, fondements du cadre exceptionnel de ce territoire ; le patrimoine, avec le site UNESCO de Mont-Louis, le Train Jaune, mais aussi plus discret à travers le maillage du « petit » patrimoine de pays, etc.

L'attractivité touristique fait aujourd'hui face à des défis qu'il s'agit d'envisager sur le long terme par la préservation des ressources naturelles et touristiques du territoire, mais aussi par leur valorisation et leur diversification.

## La montagne des loisirs et la montagne du quotidien

Comme partout en montagne, on rêve tous de passer ses vacances au grand air, de profiter de la neige immaculée sur fond de ciel bleu, de parcourir les chemins de randonnées jusqu'aux sommets des crêtes, de faire des balades en vélo ou en VTT et de se baigner dans les lacs revigorants. C'est la montagne des vacances et des loisirs. Mais qu'en est-il de la montagne au quotidien ? Celle plus contraignante, qui vous oblige à prendre votre voiture sur des routes parfois enneigées, celle qui en raison du climat, vous contraint à chauffer votre logement 8 mois sur 12 ? Si vivre au quotidien dans les montagnes permet de profiter d'un cadre de vie hors du commun, cela reste un défi en termes d'emploi, de logement, d'accès aux services, de mobilités. Tout y est un peu plus compliqué – et plus cher - du fait des contraintes naturelles fortes et d'un relatif éloignement.

C'est parce qu'il y a « deux types de vie à la montagne », celle des vacances et des loisirs et celle du quotidien des habitants, que le SCoT propose des réponses en deux axes distincts :

- l'un (l'axe 2) est consacré au tourisme et aux activités de loisirs, son économie et son offre d'hébergements, de services et d'accueil auprès des visiteurs,
- l'autre (l'axe 3) aborde les problématiques du quotidien des habitants, permanents ou résidents, en termes de logements, de commerces et de services, d'équipements et de déplacements. Il aborde aussi les questions liées à l'emploi, l'accueil et les besoins des entreprises et la formation.



## Soleil, air, terre, eau et bois : un bouquet de ressources renouvelables

Le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, dans lequel s'inscrit la Communauté de Communes, est engagé dans une démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec plusieurs actions concrètes pour réduire les consommations énergétiques du territoire.

La part des énergies renouvelables consommées sur le territoire du Parc est de 33% (alors que la moyenne nationale est de 16% en 2016), associant principalement l'hydro-électricité et le Bois-énergie (la part du photovoltaïque est minime). Parallèlement, le territoire a une longue histoire avec la recherche sur l'énergie solaire (Fours solaires, Mur Trombe) et le climatisme.

En s'appuyant sur les connaissances et les ressources du territoire, la Communauté de Communes souhaite se fixer des objectifs plus ambitieux et s'engager vers la recherche d'une autonomie énergétique, à travers la réduction de la consommation d'énergie et le développement renforcé des Energies Renouvelables et de Récupération (micro-hydroélectricité, solaire thermique et électrique, bois-énergie, géothermie, méthanisation, éolien, ...)

La construction d'un territoire exemplaire repose également sur la lutte contre les évolutions climatiques en participant à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre (stratégie Bas Carbone), et sur la prise en compte de ses effets sur la ressource en eau et l'économie du territoire, sur les risques et les milieux naturels.

Cet objectif, traduit dans l'axe 4, vise ainsi à la construction d'une excellence environnementale autour d'un territoire à énergie positive et bas carbone, mais aussi à une recherche d'exemplarité et d'expertise pouvant diffuser à une échelle bien plus large. Le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique, la recherche du Bas carbone, représentent par ailleurs un potentiel d'emplois à créer sur le territoire, de filières et de débouchés à exploiter.

# Six projets phares pour la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD constitue un projet politique pour l'évolution du territoire et de ses 19 communes sur les 15 prochaines années. Ses ambitions recouvrent un large éventail de problématiques, dans une vision transversale. Afin qu'il soit approprié par tous et concrétisé de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des projets et des sites clés.

Six projets-phares, développés dans le corps du PADD, sont les instruments privilégiés de la mise en route du projet de territoire. Ils traduisent l'idée politique présidant à l'élaboration du document à travers des réalisations emblématiques.



Un projet collectif des stations de montagne



Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis



L'émergence d'une économie d'expertise autour du sport, des sciences et de la santé



Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti



Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités



Un schéma de développement des énergies renouvelables

1. **Un projet collectif des stations de montagne**, regroupant les huit stations alpines et les sites nordiques, autour de la diversification économique et de la consolidation des activités touristiques porteuses du territoire.
2. **Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis**, avec la création d'un lieu emblématique (musée, centre d'interprétation, ...) centralisant l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales du territoire et devenant le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques et temporels.
3. **L'émergence d'une économie d'expertise autour du sport, des sciences et de la santé**, s'appuyant sur les spécialités locales (sport, science, santé), les grands événements sportifs à venir (JO 2024, Coupe du monde de Rugby 2023) pour ouvrir d'autres débouchés que le tourisme et assurer des retombées locales.
4. **Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti**, pour améliorer le confort de vie des habitants, monter en gamme sur les hébergements touristiques, s'engager dans la sobriété énergétique et dynamiser l'artisanat local.
5. **Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités**, pour promouvoir les alternatives au tout voiture tout en facilitant les déplacements quotidiens et en améliorant l'accueil des visiteurs.
6. **Un schéma de développement des énergies renouvelables**, pour assurer la couverture des besoins énergétiques du territoire par un mix 100% renouvelable à l'horizon 2030.





# Axe 1

Pour une complémentarité  
des richesses du territoire  
et des bassins de vie





Le territoire de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes est un territoire de montagne aux multiples facettes. Doté d'une nature puissante et omniprésente par son écrin de massifs montagnards, il offre des paysages grandioses, riches d'une faune et d'une flore variées. Il est aussi le résultat du travail des hommes et des femmes qui, depuis des siècles, ont montré leur capacité à s'adapter à leur milieu naturel et à ses ressources.

L'agriculture et la sylviculture ont façonné progressivement les paysages, couvrant les pentes de pins à crochets, découpant les plaines de parcelles cultivables, maintenant les sommets en prairies d'estives. Les produits issus de cette agriculture et sylviculture sont nombreux et divers. Le patrimoine bâti, villages traditionnels et édifices remarquables, témoigne aussi de cette occupation humaine et de sa faculté à s'adapter à son milieu environnant. Ces villages et ces édifices ont été construits patiemment en exploitant les matériaux fournis par le milieu naturel et en adaptant la forme bâtie aux conditions climatiques et aux modes de vie des habitants (en habitat groupé). Enfin, le développement des stations de sports d'hiver depuis 1920 (Font-Romeu) puis à nouveau à partir des années 1960 (Les Angles, Cambre d'Aze, Formiguères, Puyvalador) a su redonner une dynamique à ce pays de montagne, maintenant durablement la vie dans les villages à une période où tous fuyaient les territoires ruraux pour rejoindre les grandes villes.

Ces valeurs fondamentales et identitaires, Nature, Agriculture, Patrimoine et Sports sont les quatre piliers de l'attractivité de ce territoire ; attractivité touristique comme attractivité résidentielle.

La singularité du territoire tient aussi au fait que chaque bassin de vie (Haute-Cerdagne, Haut-Conflent et Capcir-Garrotxes) peut revendiquer une partie de ces valeurs, les rendant complémentaires les uns aux autres.

Le projet de territoire cherche à valoriser toutes ces richesses dans chacun de leurs domaines et sur chaque bassin de vie, dans un souci de complémentarité au sein de la Communauté de communes. L'objectif visé du SCoT est de diversifier les sources de revenus par une offre touristique plus large, plus variée, et mieux répartie sur l'année, s'appuyant sur des valeurs et des atouts du territoire. Il vise un meilleur équilibre et une plus grande répartition des projets à venir conduisant vers une plus grande cohésion du territoire.

## 1.1 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire

Le patrimoine urbain, architectural et vernaculaire est une des valeurs fondamentales du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes. Grand site du patrimoine défensif par sa position frontalière, il accueille en son centre la citadelle de Vauban à Mont-Louis, et partout sur le territoire, des villages d'origine médiévale et de nombreux vestiges de châteaux fortifiés. Les espaces ruraux ne sont pas en reste avec le patrimoine vernaculaire de terrasses ouvragées, de canaux d'irrigation, de calvaires et de sites archéologiques. Plus récemment, les grandes constructions liées au développement du climatisme, du sport de haut niveau ou de la recherche sur l'énergie solaire apportent une nouvelle dimension et une notoriété nationale à ce territoire rural de montagne. Tous ces patrimoines font sens dans ce paysage. Ils racontent une histoire du territoire, des hommes, de leur vie passée et de leurs rêves. Ils parlent aussi de l'avenir par les nouvelles techniques scientifiques et par les adaptations de ces vestiges au monde d'aujourd'hui.

C'est cette histoire passée et future qui mérite d'être racontée, en recherchant sa cohérence globale, par la structuration d'un **pôle culturel** dans la ville de Mont-Louis qui centraliserait l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales et qui deviendrait le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques ou temporels. Il concentrerait aussi les savoir-faire locaux dans le domaine de la restauration (artisans et maître d'œuvre) et faciliterait la mise en relation des porteurs de projets et des entreprises locales. Le site de Mont-Louis pourrait servir aussi de vitrine de la richesse de la flore endémique en lien avec la Maison de la Vallée d'Eyne.

⇒ **Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis** : Mont-Louis, centre historique des Pyrénées Catalanes, souhaite engager sa restauration et la mise en valeur de son patrimoine au profit de toute la Communauté de communes. Il s'agit au préalable de reprendre les espaces publics de la ville en redonnant la priorité aux piétons et en restructurant l'offre de stationnement. L'ambition qualitative de ces aménagements doit être à la hauteur de ce site, par un choix adapté des matériaux, par une grande sobriété du mobilier, par une mise en scène nocturne élégante. L'implantation de nouveaux commerces et l'amélioration de l'accueil des commerçants devient aussi une priorité. Une fois le Site Patrimonial Remarquable (SPR) applicable, les partenaires et acteurs du patrimoine pourront bénéficier de l'éventail des leviers d'actions (Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Opération de restauration immobilière (ORI), des leviers financiers (subventions, crédit d'impôts, défiscalisation, prêt à Taux Zéro...)) destinés à favoriser la restauration du bâti ancien sur le



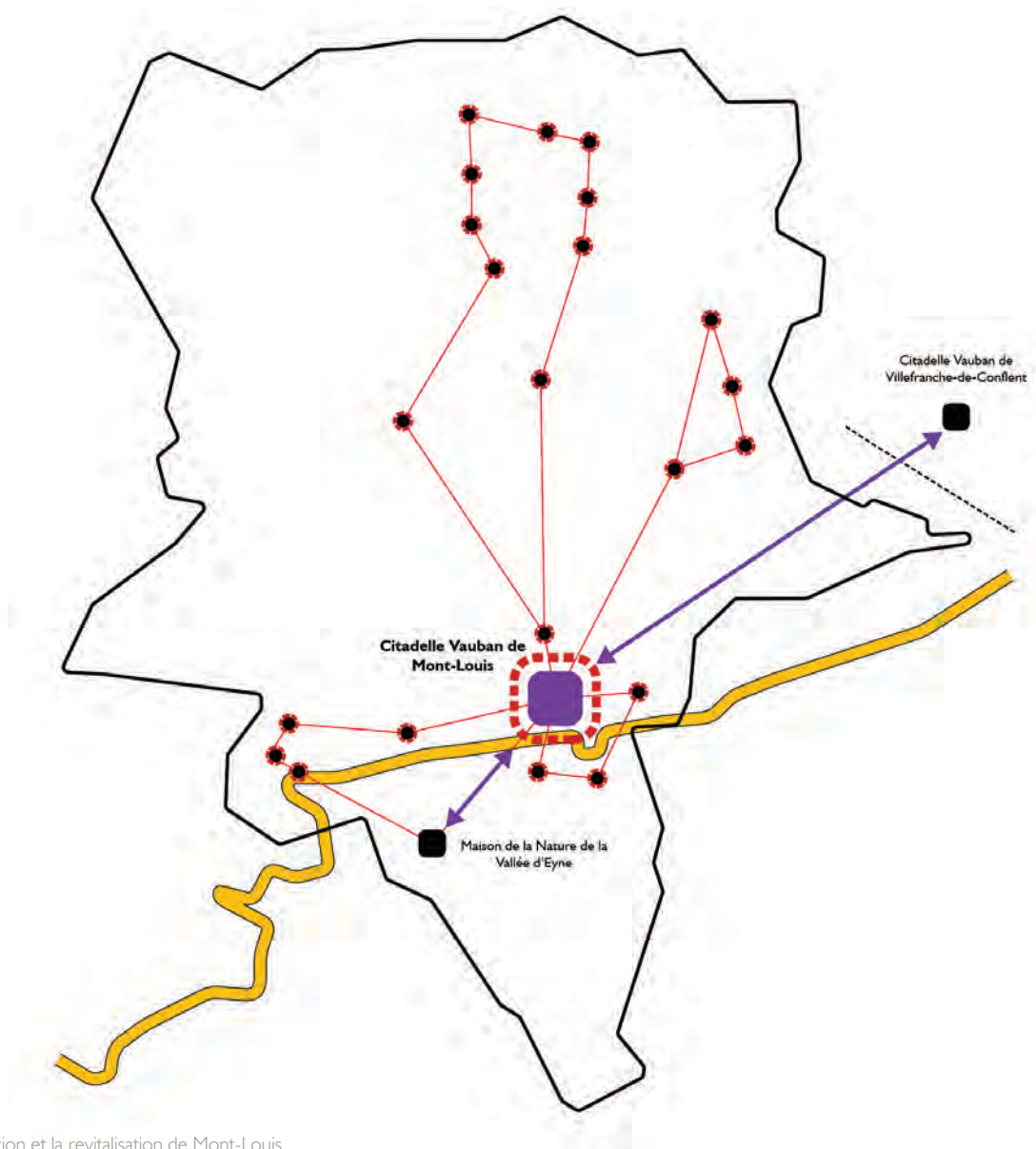
Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis



Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire : La Tour de Creu

# LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE BÂTI COMME BIEN COMMUN

## Schéma de principe



Engager la restauration et la revitalisation de Mont-Louis



Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis



Intensifier les relations avec les sites voisins autour du patrimoine Vauban UNESCO, du paysage et du patrimoine botanique



Mettre en place un réseau de partenariats entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens et du patrimoine vernaculaire



Lancer des campagnes de restauration des chemins et du petit patrimoine



Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages



périmètre du SPR. Selon l'autorisation des ABF, les glacis de la citadelle pourraient par ailleurs être transformés en jardins en y développant une vitrine de la richesse de la flore en montagne, en lien avec la Maison de la Vallée d'Eyne.

- ➔ **Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis :** La rénovation d'un bâtiment public au cœur de la ville serait l'occasion d'accueillir un centre culturel ou un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine). Un projet de développement de la muséographie autour de Mont-Louis, carrefour des paysages des Pyrénées Catalanes, est envisagé : l'objectif est d'en faire un site pilote pour l'interprétation et la traduction des paysages de montagne. On pourrait y prévoir des permanences du Parc Naturel Régional et intensifier les relations entre les différents sites de Vauban et plus particulièrement la citadelle de Villefranche-de-Conflent. La mise en place d'un Office du tourisme intercommunal couplé au Centre culturel serait une opportunité.
- ➔ **Structurer une offre événementielle essaimant sur le territoire au départ de Mont-Louis :** En lien avec ce centre culturel, une offre événementielle pourrait voir le jour (spectacles et festivals) pour inviter les visiteurs à redécouvrir Mont-Louis.
- ➔ **Mettre en place un réseau de partenariat entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens.** Le patrimoine villageois et vernaculaire mérite d'être reconnu et protégé dans toutes les communes. La mise en commun des expériences, les outils d'aide à la restauration du bâti, la mutualisation des savoir-faire et des hommes de l'art (artisans et maîtres d'œuvre) sont autant de moyens pour mettre en œuvre ce réseau. Il s'agit également de mettre en réseau les sites d'accueil touristiques du territoire en s'appuyant sur les professionnels du tourisme – historiens, guides, conférenciers, conservateurs du patrimoine, accompagnateurs en montagne, etc. – pour faire découvrir le patrimoine local.
- ➔ **Diversifier la reconnaissance des patrimoines** en engageant des campagnes d'inventaire du patrimoine du XXe siècle / Art déco, mais aussi du petit patrimoine à valoriser dans une logique de développement touristique de chaque bassin de vie.

Mettre en place un réseau de partenariats entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens : Village médiéval des Angles

Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages

Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels : Sanatorium, Balcon de Cerdagne





➔ **Définir un plan d'action à court, moyen et long terme via l'élaboration d'un schéma d'interprétation du patrimoine intercommunal.** Il s'agira de définir par bassin de vie les sites patrimoniaux susceptibles d'accueillir des touristes, leur vocation et les actions d'aménagement et de réhabilitation à engager.

➔ **Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire** par des associations bénévoles locales avec l'accueil de chantiers participatifs. La priorité sera donnée aux projets participant à la création de sentiers d'interprétation du patrimoine local.

➔ **Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages** en organisant des itinéraires complets depuis les gares de départ (Villefranche-de-Conflent, Latour-de-Carol et Bourg-Madame en lien avec Puig Cerda) jusqu'aux sites de visite du territoire. Pour y parvenir, il s'agit notamment de mettre en place des propositions de mobilités depuis les petites gares d'arrivée, notamment et depuis les escales majeures de La Cabanasse et Via (location de vélo ou voitures électriques, navette ou bus), et de développer des parcours doux attractifs.



➔ **Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels** de manière à les réintégrer dans l'offre résidentielle et hôtelière.

➔ **Conforter la filière artisanale du BTP de l'amont (carrières, forêts) à l'aval (artisans maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs)** en relançant la promotion des savoir-faire et des matériaux locaux, et en structurant les métiers de la construction locale et la formation, pour encourager la rénovation des maisons de village traditionnelles mais aussi une architecture contemporaine de qualité.



## 1.2 Révéler la montagne avant tout comme un espace de nature et de ressources

### Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre

Le cadre naturel exceptionnel du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes forme le socle fondamental des paysages. Il constitue le capital sur lequel se base le développement touristique et participe à la forte identité territoriale. Doté d'une richesse écologique remarquable, avec ses massifs montagneux préservés, la diversité de ses habitats naturels et des espèces existantes et sa faible fragmentation, c'est un territoire reconnu régionalement et nationalement pour sa biodiversité. Face à ce patrimoine naturel et paysager, certaines dynamiques en cours peuvent ponctuellement porter atteinte à l'intégrité de ces milieux et paysages : aménagement de site, urbanisation, sur-fréquentation des milieux naturels (piétons, VTT, quads, 4x4), fragmentation des milieux.

Une des premières préoccupations du SCoT est de se donner les moyens de préserver ce qui fait la valeur de son territoire, et plus particulièrement sa valeur paysagère, qui est un des éléments charnières au croisement de la valeur environnementale, de la valeur sociale et de la valeur économique. Sans vouloir figer ou mettre sous cloche les paysages et les milieux naturels – les paysages sont, par nature, évolutifs - il s'agit d'organiser et de concilier la découverte et la pratique du territoire avec le maintien de la biodiversité, la bonne gestion des ressources et la reconnaissance des paysages emblématiques. Pour mieux mettre en œuvre cette ambition durable du patrimoine naturel, il est nécessaire de partager ces valeurs avec tous les usagers de ces espaces : habitants, agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, visiteurs, ... La maison de l'Environnement d'Eyne a cette vocation de faire mieux connaître ces richesses et le SCoT doit soutenir cette démarche éducative et pédagogique.



Préserver les grands paysages de nature remarquable : le Lac des Bouillouses

- **Préserver les grands paysages de nature remarquables :** Dans le panel des paysages remarquables des Pyrénées catalanes, les lignes de crête et l'horizon des paysages sont les lieux les plus sensibles et les lieux les plus prisés, et ce sont aussi les plus vus de tous. Aussi doivent-ils être fortement préservés et maîtrisés. Dans le même ordre, on portera un regard attentif aux covisibilités d'un versant à l'autre. Tout aménagement ou installation d'envergure doit faire l'objet d'un regard depuis et vers les versants opposés. Enfin on veillera à organiser la fréquentation des sites naturels les plus visités dans un souci de préservation de la qualité paysagère.
- **Porter une attention particulière sur les sites de cols** (col de la Quillane, col de la Perche, col de Creu et col de la Llose) : Espaces de transition à la jonction des bassins de vie, ces lieux constituent des sites d'importance majeure pour la découverte des paysages de la Communauté de communes.
- **Mettre en scène les points de vue sur les grands paysages**  
« Le paysage n'existe que parce qu'il est perçu ». Cette notion est d'autant plus vraie que le territoire offre des vues en de nombreuses occasions. Si les plus connues sont aménagées, nombreuses sont celles qui restent peu accessibles, mal indiquées ou sans information. La mise en valeur de ces belvédères ne nécessite pas forcément de gros aménagements. La sobriété et l'esprit des lieux doivent conduire la philosophie du projet.
- **Soutenir et renforcer la vocation éducative et pédagogique de la Maison de la Vallée d'Eyne** en cherchant à étoffer pour irradier sur l'ensemble du territoire, et permettre de découvrir les nombreux espaces naturels, la biodiversité, le développement de la recherche botanique.
- **Mettre en valeur et en réseau les sites géologiques** dans le cadre d'une démarche inter-Scot et transfrontalière, avec la Conca de Tremp-Montsec (géoparc Unesco espagnol) et le géoparc des Pyrénées ariégeoises.
- **Développer une trame verte et bleue pour favoriser la biodiversité sur l'ensemble du territoire et l'associer à la trame paysagère, dans ses usages et les fonctionnalités du territoire.** La préservation de la biodiversité est un enjeu supranational qui implique un aménagement respectueux de la qualité des milieux naturels et de leurs besoins de connectivité.

La biodiversité ne peut être garantie que si les habitats naturels sont préservés et si les espèces peuvent se déplacer entre les différents habitats, indispensables à l'accomplissement de leur cycle de vie biologique. Le SCoT s'engage à mettre en place la trame verte et bleue sur le territoire en préservant les grands équilibres du capital naturel et patrimonial. A ce titre, il s'agit de préserver les réservoirs de biodiversité, de protéger les milieux humides et la qualité des eaux superficielles, de respecter des habitats naturels et les espèces du territoire, notamment le Grand Tétrás, de maintenir les corridors écologiques entre les différents espaces réservoirs, et de privilégier dans les espaces sensibles des aménagements transparents et générant peu d'impacts. La mise en oeuvre d'une trame sombre (réduction de l'éclairage en faveur de la faune nocturne) est également à intégrer.

## LA MISE EN OEUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

### Légende

#### **Organiser et concilier la découverte et la pratique du territoire avec le maintien de la biodiversité, la bonne gestion des ressources et la reconnaissance des paysages emblématiques**



Concilier les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue avec ceux liés à la pratique de sports et activités de pleine nature  
Ménager la qualité des sols dans le réaménagement des pistes de ski et la création des retenues collinaires



Préserver les terres agricoles dans les plaines d'altitude et favoriser l'activité agro-pastorale  
Préserver l'image de nature dans les aménagements touristiques des bords des lacs (Matemale, Bouillouses)



Maîtriser l'urbanisation, maintenir, renforcer les continuités écologiques, préserver les zones humides dans les secteurs de concentrations des pressions anthropiques

#### **Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre**



Soutenir et renforcer la vocation éducative et pédagogique de la Maison de la Vallée d'Eyne  
Mettre en valeur et en réseau les sites géologiques

#### **Préserver les réservoirs de biodiversité, respecter des habitats naturels et les espèces du territoire**



Milieux humides et eaux superficielles (cours d'eau, lacs...)



Secteurs concentrant des enjeux de biodiversité (ENS, ZNIEFF de type I, Natura 2000, sites classés, PNA, zones humides réserve naturelle, APB)



Natura 2000

#### **Maintenir les corridors écologiques entre les différents espaces réservoirs**



Corridors des milieux humides identifiés dans la charte du PNR



Corridors multitrames identifiés au SRCE

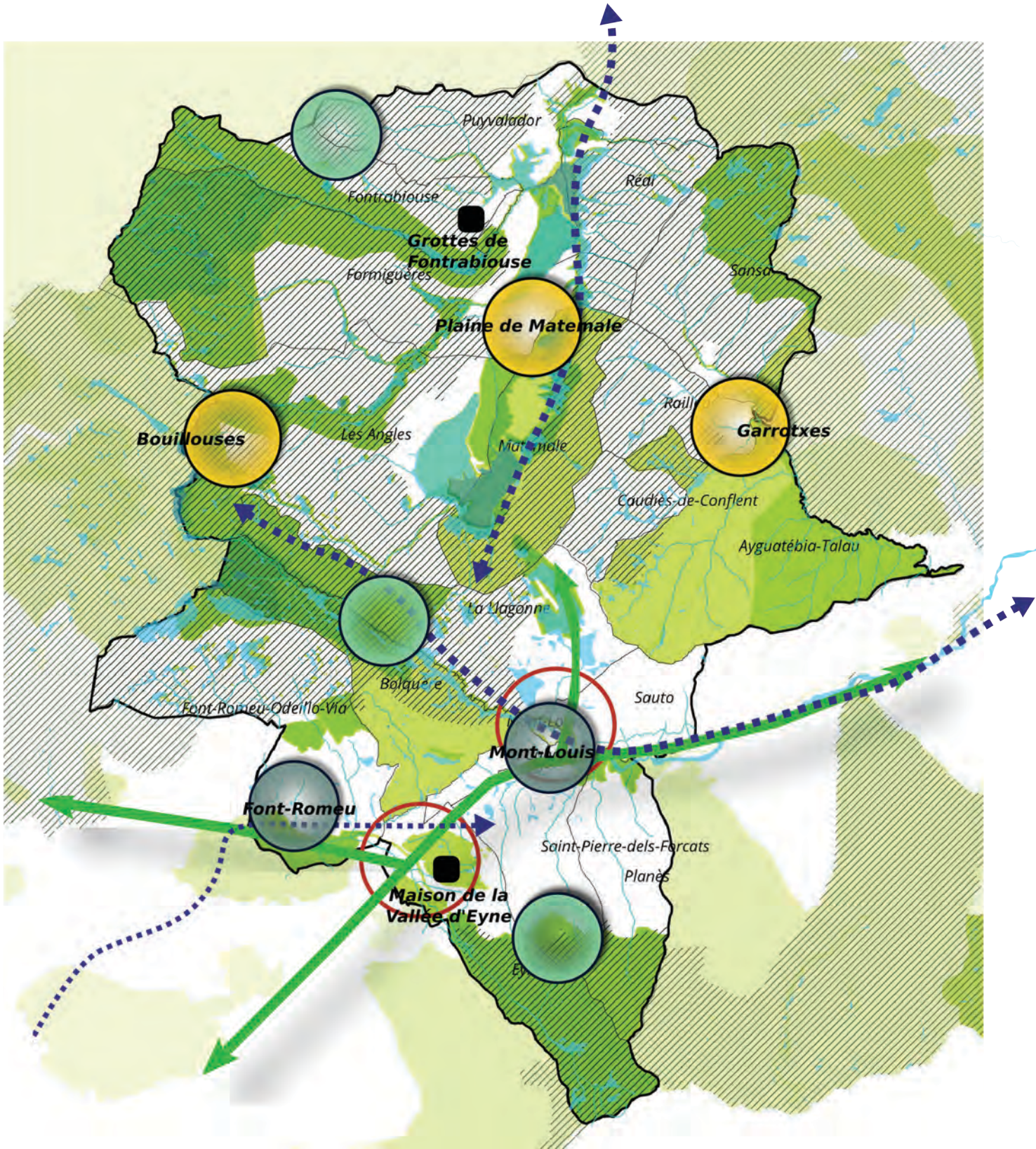


Secteurs de concentrations multitrames



# LA MISE EN OEUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

## Schéma de principe





➔ **Gérer la ressource en eau, bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines du territoire et des bassins versants**

La ressource est aujourd'hui disponible en abondance sous différentes formes (retenue, cours d'eau, nappe souterraine, neige) et ses usages sont multiples : alimentation en eau potable, Tourisme et loisirs (neige de culture, base de loisirs de Matemale, pêche), énergie (hydroélectricité), agriculture (irrigation). Le territoire joue un rôle stratégique dans l'alimentation en eau de l'aval des bassins.

La préservation de la ressource en eau, si elle n'est pour l'instant pas menacée directement sur le territoire, est un acte de bienveillance et de bon sens. La mobilisation de la ressource en eau actuelle et à venir ne doit pas compromettre la disponibilité de la ressource en aval. Pour cela, le SCoT se donne pour objectif d'optimiser les économies d'eau sur les différents usages (suivi et entretien des réseaux pour diminuer les fuites, récupération, optimisation des équipements) et d'intégrer les évolutions du climat et leurs éventuelles incidences sur la ressource en eau.

Il s'agit également de garantir la qualité de l'eau potable et de sécuriser en quantité la ressource, en optimisant notamment les réserves (souterraines et superficielles) et le stockage sur le territoire, sans pour autant compromettre la situation hydrologique en aval (assèchement des cours d'eau, lissage de l'hydrologie saisonnière).

Il s'agit en outre, de stopper les pollutions anthropiques sur les réserves d'eau et d'engager avec les partenaires gestionnaires des actions de dépollution des eaux du lac de Puyvalador, de la zone humide eutrophisée en aval de l'hôtel-restaurant Les Bones Hores sur le site des Bouillouses ou encore de la zone humide de la Bouillousette dégradée (eutrophisation et dépôts de MES) aux abords de la STEP des Angles.

➔ **Trouver un équilibre entre la gestion des ressources et la mise en valeur des potentialités énergétiques du territoire.**

Le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes bénéficie de ressources naturelles pouvant être exploitées judicieusement dans chaque secteur d'activité, tout en respectant l'environnement. L'enjeu est de gérer intelligemment et de valoriser les ressources et les productions d'énergie du territoire. (Voir AXE 4)

## 1.3 Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne, garants des grands équilibres naturels

### Relancer une dynamique pour une agriculture et une sylviculture locales

Longtemps la principale ressource économique du territoire, l'agriculture a façonné des paysages remarquables, variant d'une plaine à l'autre en raison des reliefs, des structures végétales, du climat, des pratiques. Perchées à 1500m d'altitude, ces plaines agricoles d'altiplano sont uniques et précieuses dans ce territoire de montagnes, et, à ce titre, les terres doivent être préservées pour assurer la pérennité de la vie agricole sur le long terme.

L'agriculture joue un rôle stratégique à long terme en matière d'alimentation des populations (sécurité d'approvisionnement, qualité, proximité). Le SCoT doit offrir des conditions viables et pérennes pour les activités agricoles, et veiller à considérer l'ensemble des espaces agricoles comme une ressource pour le territoire, permettant de préserver leurs fonctions et vocations de différentes natures : économique, patrimoniale et identitaire, sociale, culturelle et environnementale. Le SCoT vise, par-là, à maintenir et à soutenir une activité agricole dynamique génératrice d'emplois et garante des paysages. Cela implique de construire **un projet agricole** à définir par les acteurs de l'agriculture **comme pivot d'une économie locale et circulaire**.

Le bois est un élément omniprésent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes : paysages forestiers, architecture, espaces de loisirs et de tourisme et économie industrielle. Le nombre d'établissements spécialisés dans le travail du bois (ventes de bois - buches, ressource du bois-énergie) est notable et s'appuie sur une ressource locale abondante – en particulier le pin à crochet - bien que l'activité soit aujourd'hui faiblement valorisée, notamment par les artisans (charpentier, menuisiers).

Cette activité historique et identitaire de ce territoire a régressé et reste peu exploitée au regard du potentiel qu'elle pourrait générer. Son développement pourrait entraîner tout un mécanisme vertueux en faveur de l'emploi, de la formation, de la gestion des paysages, de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration de la qualité de l'environnement. Mieux exploiter la forêt, c'est valoriser les paysages par le maintien d'espaces ouverts ; c'est enrichir la biodiversité par une gestion raisonnée ; c'est aussi produire plus de bois et créer de nouvelles scieries ; c'est transformer ce bois en mobilier en faisant appel à des designers, en formant des menuisiers ; c'est aussi produire du bois-énergie et développer des réseaux de chaleur et des chaudières bois. Tout un cycle vertueux qui peut se faire localement sans créer de transports excessifs, créateurs de gaz à effet de serre.



Dynamiser la filière bois et ses débouchés :  
Scierie intercommunale



➤ **Préserver les terres agricoles dans les plaines d'altitude, notamment aux abords des villages.** Les terres les plus stratégiques sont identifiées dans le DOO et préservées sur le long terme, pour répondre à deux types d'enjeux :

1. La protection nécessaire des terres fertiles et des pâturages vis-à-vis de l'urbanisation résidentielle, économique et commerciale. Un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) est également en cours de réflexion sur la plaine du Capcir et pourra renforcer cette orientation. L'objectif est de stopper la spéculation et la rétention foncière de ces terres et permettre à des agriculteurs ou éleveurs de les exploiter.
2. La gestion des friches boisées sur les terres au bas des versants ou autour des villages. La colonisation spontanée de la forêt sur des terres abandonnées est un phénomène de plus en plus fréquent qui restreint chaque fois un peu plus la surface agricole utile (SAU).

➤ **Garantir l'économie de la production locale par un projet agricole circulaire :** Riche d'une agriculture locale, le territoire produit et transforme sur place fruits, légumes, fromages et viande. Cette activité dynamique doit être confortée par le renforcement des circuits courts dans les commerces locaux, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, le développement de l'agritourisme, le développement de nouvelles filières comme les plantes à parfum aromatiques et médicinales. Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est en cours d'élaboration, élaboré par le réseau RESPIREM (Association Chemin Faisant, RépliqueS66, EFormadis, Chambre du Commerce et de l'Industrie). Portant sur la promotion de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation durable, il porte un axe sur la valorisation des circuits courts et s'inscrit ainsi dans cet objectif.

➤ **Favoriser l'activité agro-pastorale qui garantit les paysages ouverts d'altitude :**

Le maintien d'une activité agricole et pastorale significative doit rester un objectif important dans ces territoires de montagne au regard de la conservation des paysages et des habitats de pelouses et de prairies. Elle est aussi la seule activité capable de garantir des espaces ouverts pérennes autour de villages isolés comme dans les Garrotxes. Elle doit être organisée pour éviter le surpâturage, notamment dans les espaces naturels remarquables. Elle doit également être confortée, notamment dans les plaines, avec la pérennisation des sièges d'exploitation et la possibilité de développer des bâtiments liés à l'élevage, bien intégrés dans le paysage.

- ➔ **Dynamiser la filière bois et ses débouchés** : Le SCOT valorise la multifonctionnalité de la forêt et ses différentes fonctions : production de bois, protection face aux risques naturels, accueil de loisirs et du public, rôle paysager et environnemental. Il souhaite aussi dynamiser toute la filière de production du bois, depuis la gestion jusqu'à sa transformation (scieries, menuiseries, plateforme de stockage, hangar de bois-énergie, chaudière à bois, réseau de chaleur, ...). Une véritable économie peut se mettre en place autour de la scierie intercommunale de Matemale, à condition que les propriétaires fonciers s'organisent, que les dessertes forestières soient améliorées, que les métiers du bois se développent (menuisiers, charpentiers, designers et ébénistes), que les chaudières à bois et le bois-énergie prennent une place plus importante. Les forêts ne sont par ailleurs pas les seules espaces productifs : le bocage cerdan constitue une ressource intéressante pour la filière bois de chauffage, sa valorisation pouvant par ailleurs favoriser l'entretien de ces structures paysagères remarquables. Une étude est en cours, en partenariat avec le Parc Naturel Régional, pour préciser ce potentiel, qui pourra trouver sa place dans une filière bois mieux structurée.



Préserver les terres agricoles dans les plaines d'altitude : la plaine du Capcir



# Axe 2

## Vers un tourisme durable





Par son positionnement dominant dans l'économie du territoire, le tourisme est une économie essentielle pour la Communauté de communes. Il est créateur d'emplois directs non délocalisables et d'emplois indirects en participant à la consommation locale, à la dynamique commerciale, artisanale et de services sur le territoire. Reprenant les engagements de la Charte du PNR des Pyrénées Catalanes, le SCoT conforte cette vocation touristique sur l'ensemble du territoire par la mise en valeur des quatre grandes richesses, Nature, Agriculture, Patrimoine et Sports, piliers de l'attractivité des Pyrénées Catalanes (développé dans l'AXE 1).

*« Dans le cadre de cette stratégie touristique, déployée à l'échelle du territoire, il s'agit de mettre en valeur les complémentarités et spécificités de chacun des terroirs du Parc. »* extrait de la Charte du PNR 2014-2026

**Le tourisme durable** est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme *“un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil”*.

*« Le tourisme durable induit non seulement des effets favorables au développement économique des territoires mais aussi des modes de gestion concertés que la politique touristique de l'Etat s'efforce d'impulser auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme. »* Emma Delfau *Sous-directrice du Tourisme Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique*

*« Il vise à concilier développement touristique et respect de l'environnement. Cela suppose notamment de prendre en compte la dimension sociale du développement touristique mais aussi les nouvelles formes de concertation nécessaires avec les habitants. »* Marc Abadie *Directeur du Réseau et des Territoires, Caisse des Dépôts*

*« S'engager vers un tourisme durable est une démarche exemplaire, gage d'une expérience de qualité pour les visiteurs, et d'un développement respectueux et pérenne au bénéfice des habitants et de leur environnement. »* Pastèle Soleille *Sous-directrice de la Qualité du cadre de vie, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer \**

*\* Issus du Guide pratique : Le tourisme durable des Grands Sites de France*

## 2.1 Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale

Sur le territoire de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes, le tourisme constitue l'activité dominante. Vient en tête l'économie touristique des stations de Montagne et plus particulièrement le tourisme hivernal qui entraîne l'ensemble de l'économie du territoire dans son sillage. Si le ski alpin, activité principale des touristes en hiver, n'est pas une activité exclusive, il n'en demeure pas moins qu'il doit maintenir sa position de locomotive économique, ne serait-ce que pour permettre d'entamer une diversification vers d'autres activités hivernales et vers un étalement de la fréquentation sur les 4 saisons. C'est grâce à l'économie du tourisme hivernal que le taux d'emploi est plus élevé qu'ailleurs et c'est grâce à la fréquentation des stations de montagne en hiver que les commerces et les équipements ont pu se développer. Cette dynamique aujourd'hui se stabilise et la fréquentation a même tendance à fléchir un peu. Le changement climatique n'est pas la seule raison. Les touristes de la montagne hivernale ne cherchent plus seulement du ski alpin, ils sont en demande de nouveaux services, de nouvelles activités pendant leur séjour.

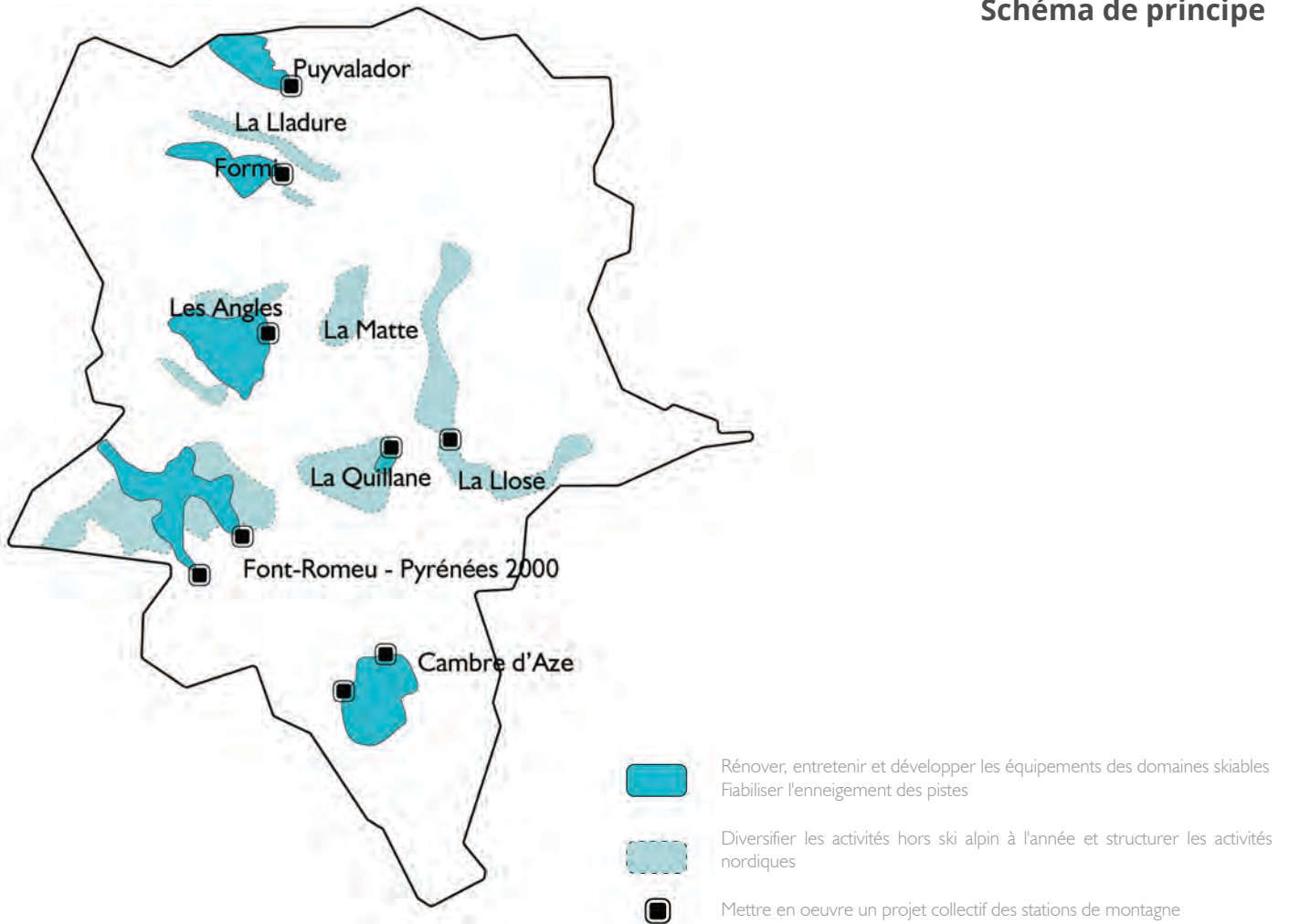
Développer cette diversification dans les stations de montagne, conjointement au maintien de l'offre du ski alpin est une façon **d'amorcer une transition douce** vers des stations de montagne pouvant mieux s'adapter aux aléas climatiques et aux hivers peu neigeux, et répondant aux attentes plus exigeantes d'une clientèle qui ne skie pas forcément tout le long du séjour. Les difficultés actuelles que connaît la station de Puyvalador, et la fermeture du Puigmal en Basse-Cerdagne, fautes d'hébergements et d'équipements performants, obligent à réfléchir à plus long terme. Plusieurs projets montrent l'engagement des stations de montagne dans la consolidation et la diversification de leurs activités, et cette dynamique est à conforter : requalification du centre-bourg de Font-Romeu, création d'un centre aqua ludique, d'une médiathèque intercommunale et d'une salle de spectacle aux Angles, ouverture de sites nordiques et de ski de randonnée aux Bouillouses et aux Camporells, projet 4 saisons des stations du Cambre d'Aze et de Formiguères, etc.

Mais le maintien de la position de locomotive économique sous-entend avant tout **d'assurer la modernisation et la réorganisation des domaines skiables** :





## SOUTENIR LA PLACE DU TOURISME HIVERNAL ET DIVERSIFIER L'OFFRE GLOBALE Schéma de principe



- ➔ **Mettre en oeuvre un projet collectif des stations de montagne.** L'objectif est de réfléchir à un projet collectif, adapté aux besoins de la clientèle, intégrant l'ensemble des stations du territoire (ski alpin et nordique) et croisant plusieurs thématiques (diversification, gouvernance, marketing et commercialisation) pour renforcer les activités touristiques porteuses du territoire. Il s'agit de mettre en place un projet de sécurisation et de dynamisation des stations, porté par tous et dont les retombées seraient collectives. Pour cela, la connaissance des projets à venir ou en cours de chaque station doit être partagée pour réfléchir à des solutions de manière conjointe. Le concours d'autres institutions, telles que la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales, et d'organismes bancaires tels que la Caisse des dépôts et consignations, paraît indispensable au financement de ce projet collectif. Le travail mené par le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes sur l'avenir des stations de montagne est une première étape vers la réalisation de cet objectif.

➔ **Fiabiliser l'enneigement des pistes :** La fiabilité de l'enneigement des pistes est un gage de consolidation des stations de montagne et de son économie touristique. Pour cela, il est nécessaire de moderniser le matériel (enneigeurs et usine de fabrication), pour recourir à des machines plus performantes, moins consommatrices d'eau et moins énergivores, et d'étendre la couverture en neige de culture sur l'ensemble des pistes. Les besoins en eau pour la fabrication de la neige de culture sont faibles au regard des besoins pour l'agriculture, mais nécessitent de permettre la création de retenues d'eau au plus près des zones enneigées. Ces nouvelles retenues d'eau devront être réalisées dans le respect des sensibilités environnementales, d'une gestion optimale de la ressource en eau, de prise en compte de l'hydrologie saisonnière (éviter la déconnexion de zones humides au réseau hydrographique sur certaines périodes par exemple) et dans un souci de qualité paysagère.

➔ **Rénover, entretenir et développer les équipements des domaines skiables :**

La modernisation et l'optimisation des remontées mécaniques. Les évolutions techniques dans le secteur des remontées mécaniques permettent aujourd'hui de restructurer le parc en remplaçant plusieurs anciennes par une seule nouvelle. Les nouveaux équipements sont à présent plus performants, consommant moins d'énergie et permettent de minimiser l'emprise des installations dans le milieu naturel.

La reconfiguration et l'adaptation des pistes pour des usages diversifiés au sein des domaines skiables existants. Les nouvelles techniques de glisse nécessitent des aménagements de terrassements indispensables pour leur pratique. Un soin très particulier sera porté à la mise en forme de ces terrassements, à la remise en place de la terre végétale et à la replantation de semences locales.

La formation aux métiers de la Montagne dans l'optique de former des spécialistes dont l'expertise technique sera conjuguée avec la préservation du patrimoine paysager et écologique de la montagne. Pour atteindre une masse critique suffisante, cet objectif doit être porté en association avec d'autres domaines/secteurs économiques (voir aussi l'objectif 3.7 : « S'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes des Pyrénées Catalanes »).

Le développement et la rénovation qualitatifs des restaurants et hébergements d'altitude en travaillant avec soin les abords des bâtiments, en mettant en place des partenariats avec les producteurs locaux pour la restauration, en rénovant les constructions existantes vers des bâtiments passifs énergiquement.

➔ **Poursuivre la diversification des activités hors ski alpin et des activités à l'année :**

Parce que près de 50% des visiteurs ne sont pas des skieurs et que beaucoup d'entre eux viennent en dehors de la saison hivernale, il est nécessaire de promouvoir une diversification des activités pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée : activités en cœur de station, activités de pleine nature, espaces ludiques, espace aquatique et de bien-être, écotourisme, itinérance, agritourisme, etc. Complémentaires aux sports de neige, ces activités se pratiquent toute l'année, assurant une attractivité plus affirmée sur les autres saisons. Dans ce cadre, rendre certains restaurants et hébergements d'altitude accessibles aux non-skieurs est aussi une démarche de diversification vers une nouvelle clientèle.

Parallèlement les activités nordiques (ski de fond, raquettes, chiens de traîneau, etc.), alternatives et complémentaires aux activités hivernales de ski alpin, méritent d'être renforcées et d'être mieux reliées aux cœurs des stations de montagne.

L'offre d'activités hors ski alpin est riche et multiple, mais elle reste à structurer et mieux commercialiser : mise en réseau des Offices de tourisme (Offices de tourisme des communes stations, Office de tourisme de Mont-Louis UNESCO, Office de tourisme intercommunal), communication commune, gouvernance partagée, partenariats publics-privés, etc..

## 2.2 Accompagner les aménagements touristiques dans un souci de qualité

Il ne suffit pas de décréter que l'on va renforcer l'attractivité du territoire et développer de nouvelles activités, projeter de nouveaux aménagements. La question est de savoir où ces activités peuvent prendre place et comment leurs aménagements vont s'opérer sur le territoire ? Comment vont-ils s'implanter dans le paysage naturel et quel niveau d'exigence souhaite-t-on en termes de qualité pour qu'ils préservent le site et l'esprit des lieux ? L'objectif du SCoT est de préserver la valeur des sites et des paysages et de placer la notion de qualité en fer de lance de tout aménagement ou développement touristique. Les fronts de neige et les espaces d'accueil des visiteurs dans les stations de montagne sont des sites touristiques très fréquentés qui méritent d'être revalorisés dans le cadre d'une réflexion globale. Le réaménagement des pistes de ski et la création de retenues collinaires doivent être aussi l'occasion de repenser la qualité paysagère de ces équipements. Mais la qualité des aménagements touristiques concerne l'ensemble du territoire, et pas seulement les stations. L'attractivité des bords de lacs en été, nécessite également de concilier aménagements touristiques et préservation de la biodiversité.

➔ **Mettre en valeur les fronts de neige, leur fonctionnement comme leur image à toutes saisons** : Le front de neige des stations de montagne est le lieu de toutes les arrivées. Celui où l'on se gare, celui où l'on loue ses skis, où l'on boit un verre. Aux Angles et à Font-Romeu/Pyrénées 2000, ces fronts de neige sont aussi des espaces urbains, habités, avec de nombreux commerces. Ce sont par conséquent des espaces où les usages sont parfois conflictuels, notamment quand la présence de la voiture s'impose aux piétons.

La mise en valeur des fronts de neige nécessite donc une réflexion globale des différents projets urbains de la station de montagne tant pour les aménagements des équipements touristiques que pour les opérations de construction ou de rénovation du bâti, ou les améliorations de l'espace public. Le projet de cœur de station de Font-Romeu va dans ce sens. Il s'agit aussi de construire les projets au regard des différentes saisons et notamment de s'assurer que les aménagements prévus pour l'hiver préservent la qualité paysagère du site pour les autres saisons, quand il n'y a pas de neige. Un travail est d'ores et déjà engagé sur les stations du Cambre d'Aze et de Formiguères dans cette optique.



Exemple de requalification des espaces publics en front de neige, station de Gourette  
 Source : Cliché Emeline Hatt 2008 et 2011, E. Hatt, V. Viès, "Mutations socio-environnementales et perspectives d'adaptation des stations de montagne pyrénéenne", *Sud-Ouest européen*, 37 | 2014



➔ **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et reconquérir les espaces minéralisés** des lieux d'accueil et des stationnements des sites touristiques. La libération des sols pour des surfaces de pleine terre ou perméables peut se traduire par l'emploi de revêtements ayant un faible coefficient d'imperméabilisation ou par l'organisation de la voirie et des stationnements en faveur de dispositifs végétalisés (noues, bandes plantées, alignements d'arbres), y compris sur les voies existantes. Les grands parcs de stationnements en pied de pistes sont particulièrement visés par cette mesure en faveur de la nature et de l'agrément du paysage urbain.

➔ **Préserver l'image de nature dans les aménagements touristiques des bords des lacs**

Les lacs de montagne sont des espaces très recherchés et très attractifs pendant la saison estivale. Le Lac des Bouillouses et le lac de Matemale sont les deux plus grands sites touristiques en été et des activités s'y sont naturellement développées. Le développement touristique doit être encadré pour qu'il ne dénature pas ce que les visiteurs sont venus voir et l'accueil du public doit être organisé pour faciliter le fonctionnement et mieux apprécier ces espaces de nature. Il s'agit d'adapter les pratiques de loisirs aux milieux naturels fragiles, de limiter les extensions de stationnements dans les espaces naturels, d'organiser les accès piétons au bord de l'eau en limitant leur nombre pour mieux préserver les zones humides et de soigner la qualité architecturale et les abords des bâtiments d'accueil du public. Il s'agit également de retrouver la qualité d'une forêt exceptionnelle (forêt de la Matte) autour du Lac de Matemale.

➔ **Poursuivre la rénovation des refuges de montagne dans un souci d'harmonie avec le milieu naturel :**

Les choix des matériaux de constructions seront adaptés à l'esprit de la montagne et les abords extérieurs des refuges seront sobres et naturels. En outre, il est nécessaire d'agir sur leur rénovation énergétique en visant une autonomie complète grâce aux énergies renouvelables. Des expériences réussies en Vanoise ont montré qu'un refuge de Montagne pouvait être en parfaite autarcie énergétique grâce à la combinaison de panneaux photovoltaïques et un stockage de l'énergie sous forme d'hydrogène.





Refuge de Vallonpierre © Olivier Warluzelle - Parc national des Ecrins

Poursuivre la rénovation des refuges de montagne dans un souci d'harmonie avec le milieu naturel : matériaux locaux, respect des sols, autarcie énergétique, etc.



Piste VTT © 2018 Tourism Fernie



Pissard TP

Concilier les enjeux liés à la TVB avec la pratique de sports et activités de pleine nature

Ménager la qualité des sols dans l'aménagement des pistes de ski

- ➔ **Concilier les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue avec ceux liés à la pratique de sports et activités de pleine nature** en encadrant les pratiques touristiques dans les espaces naturels (activités nautiques, spéléologie, escalade, randonnée, ski, etc.), en intégrant les sensibilités écologiques dans les différents aménagements et notamment les éventuelles évolutions et améliorations des stations et des domaines skiables. Les manifestations sportives ponctuelles, qui peuvent amener une forte fréquentation sur certains milieux naturels, doivent également être encadrées dans ce sens.
  
- ➔ **Ménager la qualité des sols dans l'aménagement des pistes de ski, la création des retenues collinaires et les autres interventions en milieu naturel et montagnard.** Contrairement à ce que l'on peut penser, les montagnes sont de fragiles écosystèmes. La nature verticale d'une montagne – ses contours, ses projections, ses dépressions, ses sommets et ses plateaux – rend sa surface très instable. En effet, les sols montagneux, qui se forment plus lentement à cause de l'altitude et des températures plus rigides, sont souvent jeunes, peu profonds, mal fixés et sujets à érosion. Toute intervention de terrassement a un effet sur son écosystème, sur ses bassins versants, et doit donc être envisagée en recherchant le moindre impact. Une revégétalisation de qualité permet également de lutter contre l'érosion, et favorise l'intégration paysagère et écologique des aménagements. Une filière de semences locales pour la reconstitution du couvert végétale des pistes de ski notamment, est en cours de développement sur le territoire, et participe à cette orientation.





## 2.3 Orienter les projets d'UTN pour construire une stratégie d'aménagement touristique global et durable

Le projet touristique de la Communauté de communes Pyrénées catalanes, dans le cadre de la loi Montagne, passe par la réalisation de procédures d'Unités Touristiques Nouvelles. Déclinées individuellement lors de la phase du DOO, les futures opérations touristiques structurantes seront le reflet de l'ambiance d'excellence environnementale promue par le SCoT, avec trois grands principes :

- **Donner la priorité aux projets de renouvellement urbain** pour la redynamisation des centres stations ("refaire la station sur la station")
- **Concevoir les opérations touristiques (en UTN ou renouvellement) comme des projets urbains exemplaires** : transition énergétique, écomobilité, mixité fonctionnelle. L'insertion du logement des salariés et des saisonniers sera systématiquement recherchée à cette occasion.
- **Engager la nécessaire modernisation et montée en gamme des domaines skiables** pour conserver leur notoriété, renforcer leur complémentarité et pour former un ensemble sportif et récréatif unifié associant toutes les stations de montagne (cf. 1.1 sur le projet collectif des stations de montagne).

## 2.4 Améliorer l'accueil des visiteurs (accès et déplacements, équipements et infrastructures)

(Voir aussi l'objectif 3.6)

Améliorer l'accueil des visiteurs, c'est leur faciliter l'accès aux moyens de transports, leur permettre de choisir celui qui leur semble le plus adapté à leur séjour, leur permettre, s'ils le souhaitent, de ne jamais utiliser leur voiture, voir circuler uniquement grâce aux transports en commun. Le Plan Global des déplacements de la Communauté de communes est en cours de réalisation. Une fois les scénarios déterminés, ils seront intégrés au SCoT. Un plan d'actions sera défini et sa mise en œuvre dans le temps déterminée. Les orientations suivantes pourront être appliquées :

- ⇒ **Améliorer l'intermodalité des transports depuis les gares et les aéroports régionaux** (Perpignan, Toulouse, Barcelone). La cohérence des transports, c'est d'abord la synchronisation de tous les réseaux depuis les grandes plateformes d'arrivée, la qualité du cadencement et la montée en puissance de la desserte de transport en commun. L'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, la gare de Perpignan et la gare de Latour-de-Carol sont les trois principales arrivées en transports en commun pour les visiteurs. Les correspondances avec les transports de bus sont à améliorer notamment dans les horaires, pour éviter des allongements de durée de trajet, et dans le confort (passage d'un transport à l'autre) pour des passagers qui sont parfois très encombrés de bagages.
- ⇒ **Sécuriser le réseau routier notamment avec les aléas météorologiques**
- ⇒ **Développer la location de véhicules électriques (gares, centre-ville, pieds de piste)**
- ⇒ **Mettre en place un réseau de navette intercommunale en haute saison**
- ⇒ **Améliorer les liaisons entre les transports en commun et les remontées mécaniques**
- ⇒ **Développer la piétonisation des stations de montagne**

D'ores et déjà afin de faciliter les mobilités touristiques, à l'échelle du Parc naturel Régional des Pyrénées Catalanes, la Communauté de communes s'est engagée en faveur de la mise à disposition de vélos à assistance électrique depuis les principaux sites touristiques du territoire. Sous peu, en partenariat avec le département et le CGET massif des Pyrénées, des boucles cyclo touristiques seront aménagées permettant aux visiteurs de découvrir le patrimoine local par le biais d'un mode de déplacement doux.

## 2.5 Ajuster, diversifier et valoriser l'offre d'hébergement touristique

Aujourd'hui, la capacité d'accueil touristique et sa qualité restent largement dépendantes du stock de lits « diffus » que proposent les résidences secondaires : sur presque 90 000 lits touristiques, la répartition entre lits « diffus » et lits professionnels est respectivement de 89% et 11%.

L'image et le choix des Pyrénées catalanes comme destination touristique dépendent étroitement de la qualité de ce parc et de sa capacité à correspondre aux standards actuels. Sa mobilisation régulière ou, au contraire, son érosion et sa transformation en « lits froids » impactent directement le niveau de fréquentation du territoire et donc le dynamisme de son offre de services, commerces et équipements. Une action double doit être menée : la montée en gamme de l'hébergement existant et notamment des résidences secondaires et l'adaptation des nouveaux programmes touristiques. L'objectif est de sortir de la fuite en avant que connaît aujourd'hui l'immobilier touristique : la multiplication de programmes d'hébergement et sa consommation foncière inhérente pour limiter l'érosion des lits marchands.

Pour aller dans ce sens, il faut aussi clarifier les termes employés : ne plus parler de « résidences secondaires », ou de « lits diffus », et « lits marchands » mais plutôt s'intéresser aux typologies d'hébergements, aux services qui leurs sont associés et à leurs formes urbaines. L'ambition du SCoT vise à consolider l'accueil touristique autour des stations de montagne et à limiter les impacts du développement à venir sur la consommation de l'espace.

- ➔ **Privilégier la remise en tourisme de l'offre existante avant la construction de nouveaux hébergements.** Il s'agit en premier lieu d'améliorer l'existant. Rénover, réparer, reconstruire ou mettre aux normes. Des opérations parfois complexes, en raison de la multiplicité d'acteurs, mais qui sont nécessaires si on cherche à maintenir ou à développer l'activité touristique des stations. Une meilleure connaissance du parc existant, la mise en place d'outils incitatifs, le développement d'un partenariat public-privé ou la mutualisation intercommunale d'opérations de rénovation sont autant d'actions à mettre en œuvre pour favoriser la remise en tourisme des vieux hébergements. L'AMI-Tourisme, mise en place à l'échelle du Parc naturel régional, participe à cet objectif notamment à travers la création d'une plateforme et d'aides spécifiques à la remise en marché du parc existant et à sa montée en gamme.

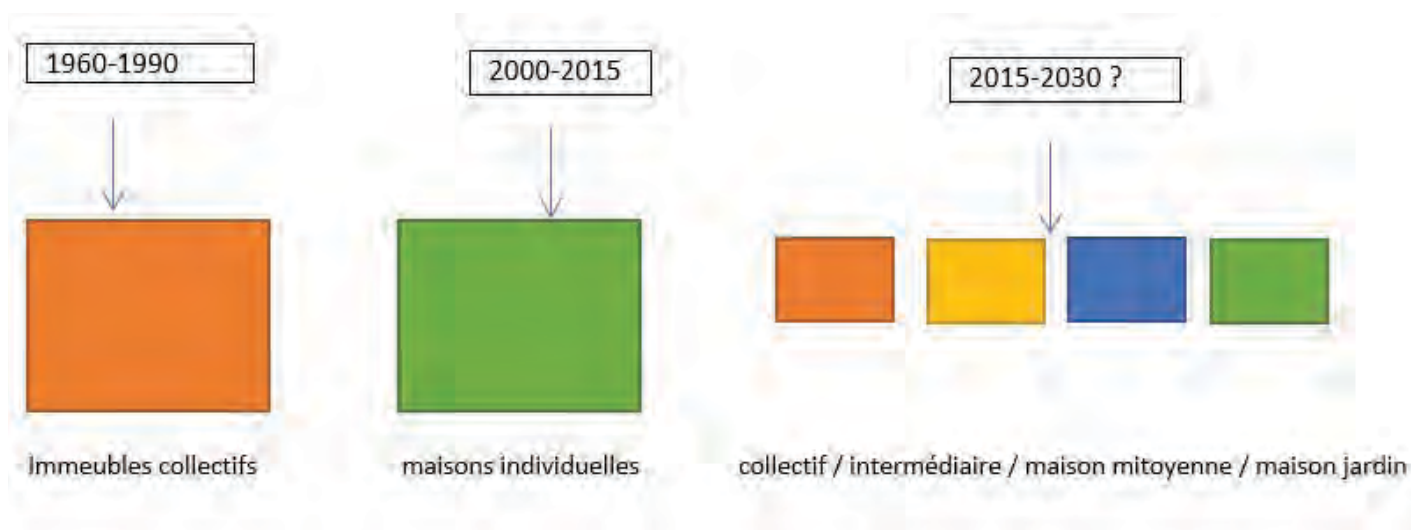
Grâce à ces transformations, l'ensemble des stations de montagne

retrouvera une image dynamique et favorisera l'implantation de nouvelles opérations de qualité.

### ➔ Diversifier les typologies bâties pour les hébergements touristiques.

La demande des touristes est aujourd'hui plus variée. Suivant la durée et la période de leur séjour, les visiteurs chercheront des appartements « pied de pistes » orientés sur le tout ski, des appartements ou des hôtels en centre urbain, très équipés (minimum \*\*\*) avec spa, piscine et commerces à proximité, des maisons avec terrasses pour profiter du soleil ou des chalets entourés de verdure. Parallèlement à cette demande touristique sur des séjours courts, les résidents semi-permanents sont de plus en plus nombreux, cherchant à « s'installer » quelques mois pour profiter de l'arrière-saison en montagne. Aller vers une meilleure adéquation entre la demande des visiteurs et le service offert, c'est rechercher une plus grande diversification des types d'hébergements touristiques.

Le territoire doit pouvoir proposer un meilleur équilibre dans les projets touristiques, répondant conjointement à cette demande de logements variés pour les touristes, à ce mouvement d'implantation de résidents (semi-permanents) et à la limitation de la consommation de l'espace.



Diversifier les typologies bâties pour les hébergements touristiques

- **Promouvoir le développement d'opérations touristiques pérennes (Hôtels, club-vacances, camping, ...).** Le territoire compte une vingtaine d'hôtels, trois villages-vacances et quatre campings, ce qui est trop peu pour un site aussi touristique. En outre, leur niveau de qualité reste beaucoup trop faible, ne dépassant pas les 3 étoiles. La montée en gamme est absolument nécessaire pour relancer un hébergement touristique attractif, plus dynamique, plus efficace en matière de fréquentation des stations et capable d'accueillir des produits touristiques intégrés. Cela nécessite de privilégier la rénovation des établissements existants et de favoriser la création de nouveaux hôtels, club-vacances ou campings conçus autour de valeurs fortes comme l'exemplarité environnementale, la mixité fonctionnelle, l'intégration architecturale.

## 2.6 Répondre aux besoins en logement des saisonniers

Essentiellement lié au tourisme, l'emploi saisonnier représente environ 30% des emplois touristiques (soit environ 750 emplois) se répartissant de façon quasiment équivalente entre l'hiver et l'été. En revanche les périodes intermédiaires, printemps et automne sont plus creuses sans être totalement nulles. Contrairement aux massifs des Alpes, l'emploi saisonnier est plus « lissé » tout au long de l'année. Une majorité des saisonniers ont plusieurs contrats, cumulant souvent avec un autre métier, agricole par exemple, qui leur permettent de rester sur place à l'année, faisant d'eux des résidents permanents. Cependant la précarité de leurs contrats ne leur facilite pas toujours l'accès au logement. L'offre de logements à destination des saisonniers existe, mais elle est encore insuffisamment mobilisée (méconnaissance, inadaptation aux besoins, coût, etc.).

Les besoins en logements saisonniers sont donc de deux ordres : ceux qui vivent sur le territoire toute l'année mais qui ont des difficultés d'accès au logement du fait de la précarité de leur emploi, et ceux qui sont sur le territoire par intermittence, se partageant avec le bord de mer pour la saison estivale.

La composition des ménages liés à ces emplois saisonniers est aussi très variée : souvent célibataires quand ils sont intermittents, ils forment des familles avec enfants quand ils sont sur le territoire en permanence. La typologie des logements doit donc être adaptée.

- ➔ **Préciser les attentes des saisonniers en matière de logement et évaluer le nombre de logements disponibles et adaptés à leur accueil sur l'ensemble du territoire.** Une étude et un suivi à l'échelle de la Communauté de communes sont à réaliser pour répondre à ces enjeux.
  
- ➔ **Proposer une offre de logements sociaux ou de logements locatifs à des prix abordables** au cœur des stations et adapter la taille des logements aux besoins des demandeurs. Privilégier pour cela la reprise du parc touristique dégradé ou inoccupé des stations de montagne à travers notamment des opérations de réhabilitation/rénovation des ensembles collectifs vieillissants. Prévoir d'autre part une part de logements à destination des saisonniers dans les UTN visant à la création d'hébergements touristiques.

- **Privilégier la création de logements au plus près des stations de montagne**, très pourvoyeuses d'emplois saisonniers. Ces habitants résidents ou intermittents participent à l'animation et au dynamisme des stations. Ils ont aussi souvent des horaires décalés (dameurs de pistes, pisteurs, restaurateurs, hôteliers, ...) et ont besoin de résider au plus près de leur lieu de travail.
- **Mettre en œuvre une structure spécifique pour relayer l'offre disponible**, organiser et coordonner l'accueil des saisonniers.
- **Prévoir des aires d'accueil de camions et camping-cars pour les saisonniers itinérants** afin de limiter le stationnement sauvage et de favoriser l'accès aux services (points d'eau, électricité, sanitaires, etc.)





# Axe 3

Pour un territoire attractif  
où il fait bon vivre



Créer les conditions du bien vivre dans un territoire n'est pas une tâche facile, tant les facteurs sont nombreux et complexes à mettre en œuvre. Pourtant le SCoT doit répondre à cet objectif et prendre en compte l'ensemble des données pour construire le projet de vie des 15 prochaines années. Ce projet de territoire doit permettre de satisfaire pleinement les besoins des habitants actuels et futurs en termes de logements, d'emplois, de loisirs, de commerces et d'équipements, d'accès aux services et de déplacements. Il doit également prévenir les grandes évolutions à venir : anticiper les mutations sociodémographiques et plus particulièrement le vieillissement de la population ; se préparer à la crise énergétique et à la fin de la mobilité « bon marché » ; prévenir l'évolution climatique annoncée. L'organisation doit assurer un « coût de fonctionnement » : soutenable pour les collectivités dans une période de tensions et d'incertitudes très fortes sur les finances publiques (au niveau local, national et européen) ; acceptable pour les populations, notamment dans un contexte de dépenses obligatoires croissantes et d'une situation plus précaire concernant l'emploi, le logement, l'énergie.

Le territoire de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes est un territoire atypique au regard de sa démographie et de ses équipements et services du fait qu'il se caractérise comme un territoire fortement touristique. La population permanente de 5 990 habitants recensés en 2015 ne reflète pas le niveau d'équipements et de services qui est beaucoup plus élevé que dans un territoire rural équivalent : équipements sportifs et culturels, services de santé, commerces, restauration, ....

Il en est de même du nombre de logements existants qui atteint le chiffre global de 18 760. Ce chiffre englobe les résidences principales et secondaires dans une proportion de 11% pour les résidences principales et 89% pour les résidences secondaires, auxquels s'ajoutent les hébergements touristiques. Ce qui permet une capacité d'accueil du territoire aujourd'hui d'environ 90 000 résidents (chiffre théorique qui sous-entend que l'ensemble des logements serait occupé au même moment).

**Mais les répartitions de ces logements permanents et de ces équipements et services ne sont pas forcément équilibrées entre bassins de vie**, générant des transports individuels coûteux pour les populations qui pourraient parfois être évités. Les besoins en logements permanents sont confrontés à des coûts élevés sous la pression touristique et beaucoup de logements existants nécessitent une rénovation énergétique.

Afin de proposer à chaque habitant un environnement où il pourra pleinement s'accomplir, le SCoT cherche en priorité à créer les conditions

d'un fonctionnement du quotidien basé sur une plus grande proximité, entre les lieux d'habitations, les espaces de rencontres, les services et les commerces. S'il est difficile, sur un territoire de montagne, de rapprocher les entreprises des lieux de vie des employés, on peut en revanche **favoriser la proximité dans les usages du quotidien**, en concentrant les nouveaux logements dans les centres bourgs, en organisant les équipements dans un réseau de communes, en facilitant les transports du quotidien, en créant des espaces publics conviviaux, propices à la rencontre et à l'échange, en expérimentant la mise en place d'un réseau de tiers-lieux.

Cette proximité affichée permet de rompre avec l'étalement urbain et de limiter l'artificialisation des terres agricoles ou naturelles, et d'améliorer de manière générale le cadre de vie des habitants.



## 3.1 Organiser les besoins en logement selon les trois bassins de vie de l'armature territoriale

L'armature territoriale de la Communauté de communes des Pyrénées catalanes est complexe. Elle s'appuie sur la centralité historique et géographique de Mont-Louis, la notoriété nationale de Font-Romeu et le groupement de communes Les Angles/Formiguères/Matemale comme pôle-relais du Capcir. Auxquels il faut rajouter la forte attractivité des pôles extérieurs, notamment en termes de commerces, de services et d'animation culturelle, Bourg-Madame-Puigcerdá vers le sud-ouest et Prades vers le nord-est.

Consolider cette armature territoriale qui devient structurante revient à orienter le développement futur et la production de logements en limitant ses impacts sur la consommation de l'espace. C'est également assurer une plus grande attractivité résidentielle en privilégiant l'accueil d'habitants dans les pôles les mieux pourvus en services et les plus accessibles.

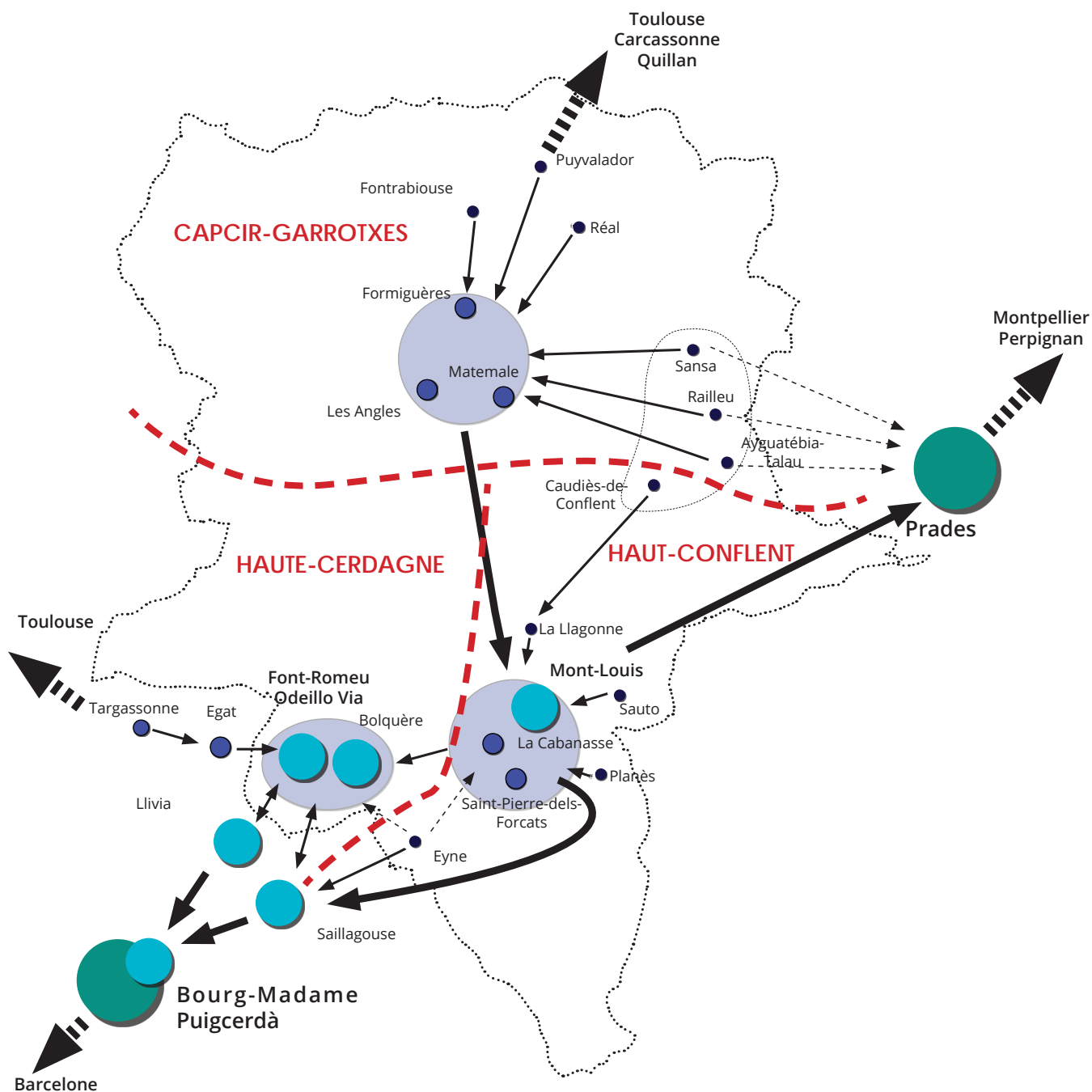
Les trois principaux bassins de vie, Haute-Cerdagne, Capcir et Haut-Conflent continuent d'exercer leur rôle de polarité avec en première position, jouant le rôle de locomotive, la Haute-Cerdagne (Font-Romeu et Bolquère). La centralité de Mont-Louis prend corps grâce à la rénovation de la ville citadelle, à la restructuration et au développement des communes de la Cabanasse et de Saint-Pierre-dels-Forcats. Les trois communes des Angles, Formiguères et Matemale continuent d'organiser conjointement leurs équipements et leurs logements. Les Garrotxes, regroupant les quatre villages plus isolés de Sansa, Railleu, Ayguatèbia-Talau et Caudiès-de-Conflent, possèdent une identité propre qu'il convient de préserver, tout en renforçant les échanges avec les polarités du territoire : en termes de fonctionnement, elles sont rattachées dans cette organisation aux bassins de vie du Capcir et du Haut-Conflent.

### ➔ Conforter la place de Font-Romeu-Bolquère comme centralité urbaine

Avec son poids de population permanente important, ses nombreux commerces, son pôle scolaire et universitaire, ses équipements sanitaires, culturels et sportifs, ses sites d'activités économiques, de recherche, Font-Romeu, appuyé par Bolquère, constitue d'ores et déjà une ville centre pour le territoire. Son image de centralité urbaine sera renforcée par l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des habitants, via notamment le projet « cœur de station » avec l'accueil de nouveaux habitants, la rénovation de logements existants, la diversification des logements, la réhabilitation des espaces publics, la création d'une médiathèque, la réorganisation des stationnements et la relance commerciale.

# L'ARMATURE TERRITORIALE

## Schéma de principe



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

- Pôles urbains :
- Pôles territoriaux :
- Pôles relais :
- Villages :
- Pôles intercommunaux :
- Identité de "pays"

### ➔ **Retrouver la centralité géo-historique et géographique de Mont-Louis - La Cabanasse**

Inscrit Patrimoine Mondiale de l'humanité, Mont-Louis doit retrouver sa position phare en tant que ville culturelle du territoire (voir AXE1). Elle sera en cela appuyée par la restructuration de son centre-bourg, par l'optimisation du trafic du Train Jaune et par la mise en valeur de la gare de La Cabanasse. C'est également une polarité secondaire à réaffirmer, à travers l'accueil de nouveaux habitants, le développement des communes qui l'entourent (La Cabanasse et Saint-Pierre-dels-Forcats) et le maintien des services (poste, pharmacie et Trésor Public).

### ➔ **Renforcer la complémentarité des trois communes des Angles, Formiguères, Matemale**

Avec un nouveau groupe scolaire en cours de construction, une maison de santé et un centre de secours, ces trois communes encadrant la plaine centrale du Capcir et le lac de Matemale, doivent continuer leurs réflexions communes pour valoriser leurs complémentarités en termes de richesses culturelles, d'équipements, de services, d'offre de logements et de ZAE.

### ➔ **Permettre un développement mesuré des communes rurales**

Les communes rurales et les hameaux du Capcir, des Garrotxes et du Haut-Conflent, peu pourvues en services, n'ont pas vocation à se développer outre mesure. Leurs relations avec les principales polarités du territoire sont en contrepartie à renforcer.

## 3.2 Maîtriser les extensions urbaines en limitant l'artificialisation des surfaces agricoles ou naturelles

Le développement linéaire a été favorisé par le développement de l'automobile et par la banalisation des dépenses qui y sont associées. Le coût social et environnemental, ainsi que le surcoût pour les budgets communaux de ce type de développement, est désormais connu : la multiplication des déplacements motorisés, l'accroissement des temps de trajets domicile/travail et les coûts en carburant qui lui sont liés ; les surcoûts, pour les communes, en équipements, en infrastructures (réseaux, trottoirs, éclairage public, etc.) et en déneigement ; l'enclavement, la fragmentation et la réduction des zones agricoles ; la disparition ou la banalisation des paysages.

### ➤ **Privilégier l'implantation des nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine**

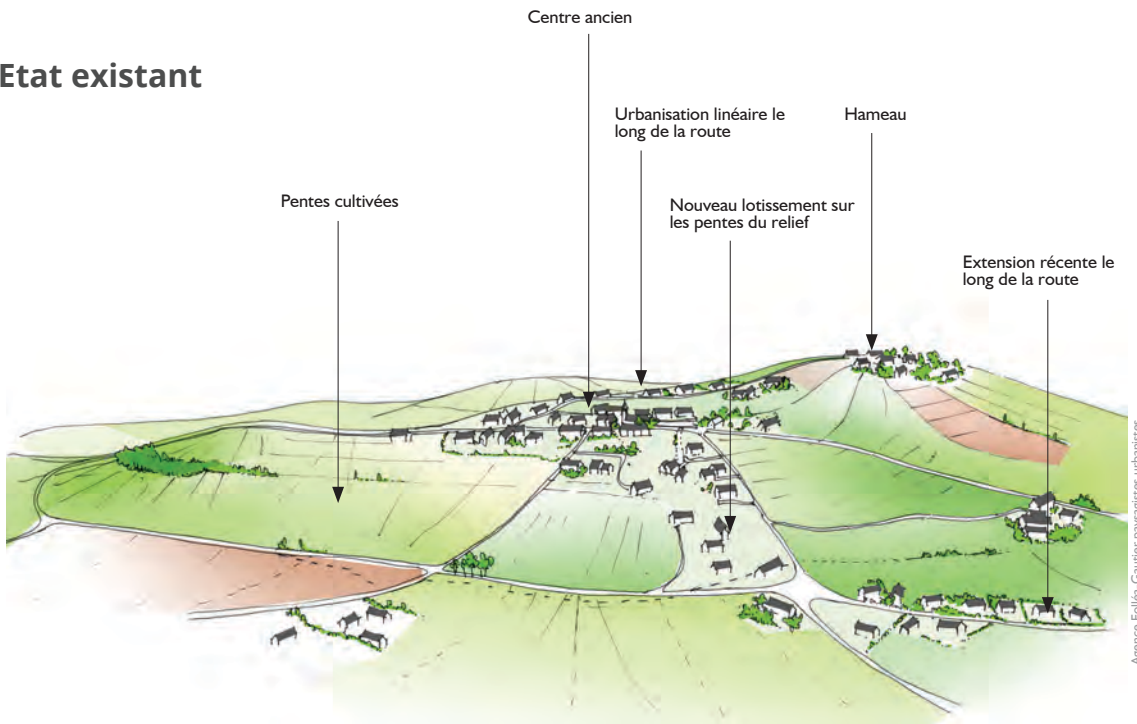
L'enveloppe urbaine est définie par l'ensemble des espaces urbanisés et des enclaves non bâties qui y sont insérés. Elle correspond généralement au zonage U des Plan locaux d'urbanisme. L'urbanisation nouvelle, à vocation d'habitat ou d'activités économiques, doit se développer prioritairement au contact des zones déjà urbanisées comme le stipule l'acte 2 de la Loi Montagne, la Loi ALUR et la Loi ENE. Mais avant toute extension urbaine, c'est à l'intérieur de l'enveloppe urbaine que les nouvelles constructions devront trouver leur place. Des outils fonciers pourront être mis en place pour éviter la rétention foncière et rendre l'initiative aux collectivités en tant que de besoin.

### ➤ **Développer des formes urbaines plus compactes**, limitant la consommation d'espaces liée au logement. Face à l'attractivité résidentielle du territoire, le SCoT doit résoudre une équation complexe entre une demande d'habitat individuel et la nécessité de limiter la consommation foncière (Loi Engagement national pour l'environnement). La recherche de nouvelles formes urbaines, plus compactes, s'appuyant sur les caractéristiques morphologiques de chaque site et sa place dans l'armature urbaine est à rechercher. L'habitat intermédiaire ou semi-collectif pourra, dans le respect des paysages, se développer dans toutes les communes, tout en permettant la création de logements plus abordables dans les cœurs de village et en périphérie directe (cf. 3.4).

# MAÎTRISE DES EXTENSIONS URBAINES

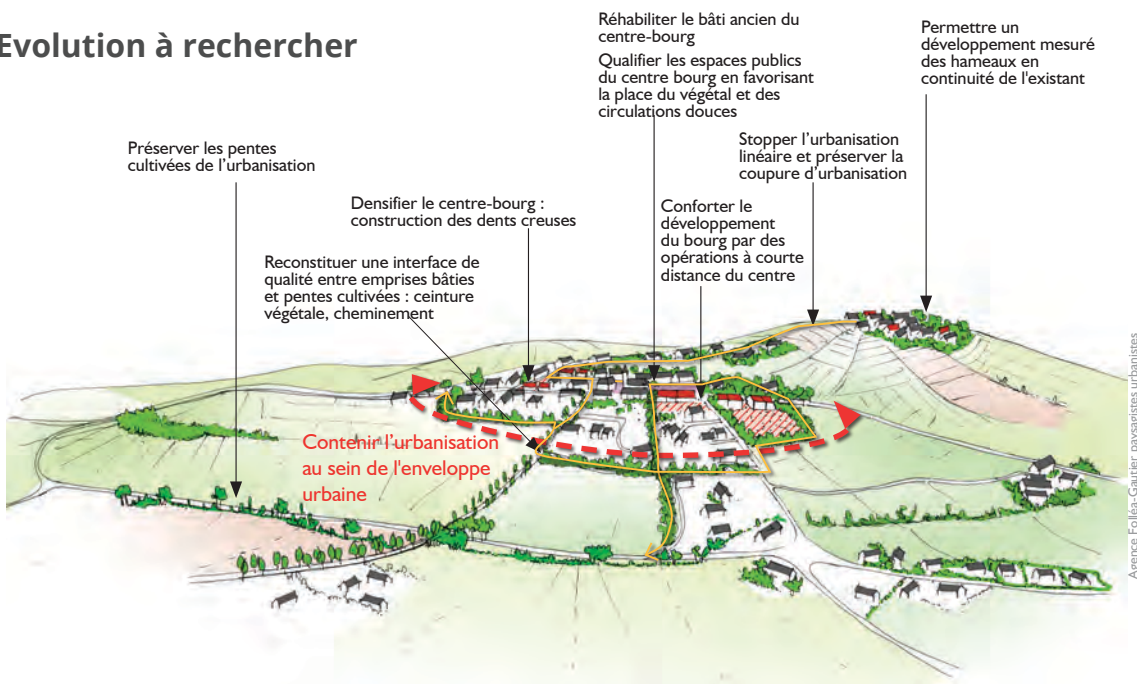
## Schéma de principe pour l'évolution d'un village

### Etat existant



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

### Evolution à rechercher



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes





### 3.3 Lancer une opération d'envergure pour la rénovation du bâti existant

Le parc de logements permanents est marqué par une proportion importante de logements anciens (35 % antérieurs à 1970) dont le coût de réhabilitation, que ce soit en secteur patrimonial ou pour la mise à niveau énergétique, est parfois dissuasif pour la population locale : les investissements se portent sur la construction neuve et le parc ancien dégradé se vide ou se paupérise. Le secteur résidentiel est par ailleurs le premier poste de consommation énergétique du territoire, accru pour les logements antérieurs à 1975 (première réglementation thermique). La rénovation du bâti existant représente un enjeu majeur, aussi bien pour la valorisation du patrimoine des villages, pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, pour le dynamisme économique de l'artisanat, pour la lutte contre l'étalement urbain et pour l'engagement dans la transition énergétique. Des OPAH Energies et/ou rurales pourront être lancées en partenariats notamment avec l'ANAH, la Région Occitanie, le Département, des EPFL.

#### ➤ **Donner priorité à la rénovation et l'adaptation des logements existants**

Parce qu'il faut d'abord s'occuper des plus démunis du territoire, la rénovation des logements existants, et notamment des plus précaires, est une priorité. Une priorité, en termes de confort et d'isolation énergétique parce que la facture du chauffage est souvent excessive et une priorité en termes d'adaptation du logement pour maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées chez elles.

#### ➤ **S'adapter au changement climatique et à la transition énergétique (voir AXE 4)**

Un effort particulier sera réalisé sur l'efficacité énergétique des nouveaux logements ainsi que dans la rénovation de logements anciens, permettant à ces derniers d'atteindre un niveau de performance énergétique compatible avec les engagements français et conforme à la prochaine norme RT 2020. Par ailleurs, le renforcement des formes compactes tant en station de montagne que dans un certain nombre de bourgs permettra de créer des réseaux de chaleur efficaces et de consommation énergétique modérée. Outre le logement, la réduction des consommations d'énergie pourra s'engager efficacement, dans un premier temps, dans les zones à vocation d'activités économiques comme au niveau des équipements publics.

## 3.4 Diversifier et améliorer l'habitat permanent

L'offre de logements doit être orientée pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de réaliser leur parcours résidentiel à l'intérieur de leur bassin de vie. Il faudra pour cela flécher les secteurs d'habitat permanent (par des outils de maîtrise foncière publique ou par des formes urbaines spécifiques), engager la production de logements abordables en direction des familles, des jeunes ménages, des étudiants et des actifs, soutenir l'amélioration du parc de logements. Parallèlement, l'offre en logement devra nécessairement s'adapter à l'allongement de la durée de vie en retrouvant de nouvelles solidarités générationnelles. Certaines composantes du parc à vocation touristique (résidences secondaires et résidences touristiques) peuvent participer au développement de l'offre de logements permanents, à condition de veiller à l'adaptation des produits et de prendre appui sur des moyens (captation, labellisation, etc.).

➔ **Evaluer les besoins et les spécificités dans les parcours résidentiels par bassin de vie** dans un souci de maintien d'une structure démographique et générationnelle équilibrée. Il s'agit notamment d'assurer une diversité des typologies et des formes urbaines permettant de concilier compacité urbaine, individualisation de l'habitat, mixité sociale et générationnelle, et d'assurer un cadre de vie propice à la convivialité et à la proximité aux habitants permanents. Pour cela, une politique fine devra être mise en place afin d'améliorer la connaissance des besoins des personnes âgées, de promouvoir la vie sociale et de contenir la dépendance, d'informer, d'animer, de coordonner, d'offrir une palette de réponses en fonction du degré d'autonomie, et surtout d'innover et d'expérimenter.

➔ **Privilégier les secteurs proches des centres bourgs pour l'accueil des habitants permanents**

Cibler les centres urbains pour les populations permanentes contribue à redynamiser les centralités, à maintenir de la vie au cœur des villages, à faire vivre les commerces de proximité et à diminuer les trajets du quotidien. Pour ce faire, une partie des nouveaux logements créés dans l'enveloppe urbaine doivent répondre spécifiquement aux besoins des habitants à l'année, notamment en termes de coûts d'accession et de typologie.

- **Promouvoir la création d'une offre de logements à des prix abordables**, notamment pour les primo-accédants. Les petits collectifs et l'habitat intermédiaire, situés dans les centres bourgs et villages et respectant la morphologie des lieux, peuvent répondre aux besoins des jeunes ménages, sans bouleverser la physionomie et le fonctionnement de ces bourgs. (cf. 3.1).
- **Définir un objectif minimum de production et de rénovation de logements aidés** (HLM, accession abordable, ...) par bassin de vie.
- **Inciter à l'évolution des résidences secondaires peu occupées en résidences principales**, notamment dans les secteurs propices à l'affirmation de la vie de proximité. Ce basculement d'une partie des résidences secondaires en résidences principales est de nature à répondre aux attentes de certains propriétaires de résidences secondaires (vieillesse, diminution des ressources, lassitude des temps de séjours ...). Le développement de ces opportunités appelle des outils nouveaux (captation, labellisation...) visant à fonder l'envie et l'intérêt, sécuriser la gestion.

## 3.5 Améliorer le cadre de vie des habitants

A partir des villages montagnards compacts, la dynamique urbaine a généré de nouveaux quartiers d'urbanisation diffuse, fragilisant les silhouettes des villages historiques, et éloignant les habitants des centres-bourgs et de leurs activités. Parallèlement, avec le recours indispensable à la voiture, les centres-bourgs sont devenus moins attractifs : nécessité de se garer, difficultés de circulation, etc. Pour assurer un cadre de vie de qualité pour les habitants permanents tout au long de l'année, les espaces bâtis sont porteurs d'enjeux liés à la préservation des silhouettes villageoises, à la création d'espaces publics conviviaux, au maintien des commerces et des activités en cœur de bourg, à l'accueil de la nature dans l'espace urbain et à la protection contre les risques.

### ➔ Assurer un développement respectueux de la morphologie des villages

L'arrivée de nouvelles constructions dans un village ou un bourg, que ce soit une maison individuelle ou une opération groupée, a un impact immédiat sur le paysage urbain, faisant évoluer la silhouette urbaine de la commune. Pour que cette évolution soit parfaitement voulue et maîtrisée, il est indispensable de porter une attention particulière depuis les points d'entrée et les points hauts de la commune pour juger si les nouvelles constructions ne concurrencent pas la morphologie du village. En outre, l'organisation du nouveau bâti doit faire en sorte de maintenir les vues et l'ensoleillement des habitations existantes.

### ➔ Lier qualité urbaine et compacité

La compacité urbaine telle que voulue par la loi Engagement national pour l'environnement ne peut se satisfaire d'une densité mal maîtrisée. La recherche de nouvelles formes urbaines, plus compactes doit assurer le maintien du cadre de vie remarquable du territoire pour les habitants qui auront souhaité s'y installer : les nouveaux logements doivent permettre l'accès aisé aux vues, au soleil, à des espaces extérieurs, etc. même en l'absence de jardins. Pour ce faire, des espaces publics appropriés doivent accompagner la densification des noyaux urbains. Il est indispensable de mettre en place des projets s'appuyant sur une politique qui favorise l'amélioration du cadre de vie, la morphologie et la qualité architecturale du bâti, la qualité du paysage.

Les nouvelles formes urbaines, plus compactes, seront ainsi pensées dans un cadre plus large, associant espaces privés et espaces publics.



© Compagnie d'Architecture Nouvelle



© Benoît Alazard



© Arcasa



© Patey Architectes

Lier qualité urbaine et compacité : formes de logements intermédiaire  
 Source : projets situés à Saint-Jean-d'Arvey, Arconsat, Oslo, Saint-Jean-d'Arvey

### ➔ Lancer des opérations de valorisation des espaces publics des centres-bourgs

Pour faire « revenir » des habitants en cœur de bourg, il est nécessaire de retrouver des espaces publics de qualité en centre urbain. Cela implique de redonner une place prépondérante au piéton pour qu'il puisse profiter d'espaces de rencontre, autour de quelques commerces. Si la voiture n'est pas à exclure des centres, elle doit en revanche se faire plus discrète en réorganisant notamment les stationnements. S'appuyer sur un cadre urbain réhabilité pour valoriser l'image des bourgs favorisera le retour des ménages au sein des centralités. On veillera particulièrement à l'accueil des marchés forains (« Place du marché »), en toute saison.

### ➔ Encourager le maintien des commerces et des services de proximité

en soutenant les porteurs de projet grâce à des outils fonciers. On reconnaît le dynamisme d'un territoire à la capacité qu'il a de proposer des services ordinaires, marchands ou non marchands, à sa population. Le bon fonctionnement de ces services ordinaires nécessite un confortement des centralités, y compris rurales, afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Il s'agira donc de donner la priorité au renforcement du maillage de ces services et commerces de proximité et de prescrire, dans les documents d'urbanisme locaux, des mesures permettant de conforter les centralités dans les villages et les bourgs, en freinant la périurbanisation. Les locaux commerciaux en cœur de ville ou de village doivent donc garder leur vocation d'origine et des mesures faciliteront l'occupation temporaire de ces locaux, s'ils sont vides, pour des commerces saisonniers.

### ➔ Renforcer la présence de la nature au cœur des villages et des bourgs

en préservant les jardins en cœur d'îlots et en maintenant les ceintures plantées autour des villages, en intégrant la nature urbaine dans les opérations d'aménagement. Maintenir et renforcer le réseau de sentiers reliant le cœur des bourgs aux espaces naturels alentours. Ils sont complémentaires des grandes continuités végétales, relient entre eux les grands espaces de nature au cœur des bourgs et organisent la traversée des bourgs de part en part depuis les franges agricoles et naturelles. Ils permettent également la desserte des équipements et des pôles de proximité afin d'assurer des cheminements apaisés et sécurisés. Ils sont le support d'aménités et de trame verte. Préserver et renforcer une trame verte et bleue en mesure d'assurer les services écosystémiques essentiels à tous (accès aux espaces de nature, lutte contre le changement climatique, rafraîchissement, protection des sols, écoulement des eaux, bien-être et santé, qualité de l'air, paysage...).



- **Concevoir des espaces publics permettant des usages éphémères, évolutifs, intergénérationnels**, mais aussi adaptés aux variations climatiques. Il s'agit de favoriser l'animation urbaine en offrant des espaces publics facilement appropriables par une grande diversité d'activités – une prairie fauchée permet d'accueillir des manifestations diverses (expositions, land art, jeux d'enfants, ...). Ces espaces, aménagés simplement pourront intégrer la question de l'ombrage ou de la fraîcheur en été (grands arbres, ombrières, ...).
- **Protéger les populations des risques existants et anticiper leur accroissement lié aux évolutions climatiques** : limiter la vulnérabilité en interdisant l'urbanisation dans les zones d'aléas, en évitant leur aggravation (limiter l'imperméabilisation des sols pour lutter notamment contre le risque torrentiel, éviter l'érosion des sols en renforçant les plantations, gérer les forêts...), en améliorant la connaissance des risques et la gestion de l'alerte puis de la crise (DICRIM non réalisé pour certaines communes), en réalisant des opérations de sécurisation (pour éviter les chutes de bloc, pour anticiper des glissements de terrain, en maintenant des éléments de soutènement...).
- **Maintenir un territoire préservé des différentes formes de pollutions** : en évitant l'aggravation des nuisances dans les secteurs habités (développement des transports alternatifs), en s'interrogeant sur le positionnement de zones de développement en lien avec les sensibilités identifiées, en autorisant des projets qui ne soient pas sources de nouvelles nuisances pour le territoire et sa population.

## 3.6 Structurer l'offre d'équipements en assurant une équité entre les habitants

L'offre en services et en équipement est bien supérieure aux autres territoires ruraux mais elle reste concentrée dans les stations de montagne et ne répond pas toujours à l'ensemble des besoins des habitants permanents. Bien irriguer le territoire pour répondre à la majorité de leurs besoins en respectant les principes de proximité, de confort, d'accessibilité, implique de ne pas multiplier les équipements afin d'éviter les phénomènes de concurrence ou de surcoûts pour la collectivité. Cela nécessite de rationaliser et mutualiser les équipements de proximité entre bassins de vie, en s'assurant de leur desserte en transports en commun ou de les localiser sur des axes de communication importants ou des carrefours stratégiques déjà urbanisés.

- ➔ **Poursuivre les programmes d'équipements scolaires et pour la petite enfance par bassin de vie.** Le regroupement des groupes scolaires par bassin de vie est de fait nécessaire au regard du poids de population des communes des Pyrénées Catalanes. Le Capcir a fait preuve d'une initiative exemplaire avec son groupe scolaire incluant une crèche, regroupé sur un seul site. Le Haut-Conflent cherche aussi une nouvelle organisation entre la Llagonne, Mont-Louis, La Cabanasse et Saint-Pierre-dels-Forcats. Il s'agit d'offrir aux familles un fonctionnement plus adapté à leur vie quotidienne en termes de transport et de desserte tout en donnant aux enfants un cadre de vie confortable et attractif. La mutualisation des équipements est aussi pour les pouvoirs publics une source d'économie en termes d'investissement et de fonctionnement. La création de ces équipements scolaires est à organiser avec la desserte de transports en commun.
- ➔ **Soutenir le développement d'activités ou d'équipements destinés aux jeunes et aux adolescents :** ouverture d'accueils de loisirs, développement du Réseau Information Jeunesse, terrains et équipements sportifs, lieux d'accueil itinérants, etc.
- ➔ **Mettre en réseau les médiathèques et bibliothèques du territoire**



- **Assurer une offre minimale d'activités culturelles en toutes saisons**

Le territoire est relativement bien irrigué en équipements culturels : Cinéma, Bibliothèque, Médiathèque, salle des fêtes. Une salle de spectacle est en construction sur la commune des Angles qui permettra d'accueillir des événements d'envergure. Les manifestations et fêtes locales sont variées et se répartissent sur tout le territoire. Cependant, il serait utile d'organiser plus globalement cette offre en réalisant un « schéma culturel du territoire » dans l'optique de mieux répartir la culture tout au long de l'année.
  
- **Développer l'accès aux équipements sportifs du territoire pour la population locale et les scolaires-étudiants** : clubs sportifs locaux, STAPS, etc.
  
- **Favoriser le bien vieillir en améliorant la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en adaptant leurs logements.**

Développer des structures de type accueil de jour des personnes dépendantes et des transports adaptés vers les services de santé. Le Contrat Local de Santé Cerdagne Capcir Haut-Conflent (dont la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes est signataire depuis 2015 avec la Communauté des communes Pyrénées Cerdagne, CD66 et ARS) a pour objectif de travailler avec les acteurs locaux sur les besoins identifiés en matière de parcours des personnes âgées et des aidants et d'y apporter des réponses adaptées. Le CLS prévoit notamment de soutenir la création d'un accueil de jour en Cerdagne-Capcir, suite au diagnostic élaboré avec la MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et en étroite collaboration avec les membres du Groupe de travail « Parcours Personnes âgées » :

  - GCS Pôle Sanitaire Cerdan.
  - Association Joseph Sauvy
  - MAIA
  - Maison Sociale de Proximité
  - ADMR
  
- **Améliorer la santé et le bien-être biopsychosocial de la population locale et touristique par des services de proximité de qualité et accessibles sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année** :

Outil de coordination et d'animation des politiques publiques en matière de santé sur un territoire, le Contrat Local de Santé travaille en collaboration avec toutes les structures médico-sociales, sociales, sanitaires et associatives du territoire pour construire un projet local de santé adapté aux besoins des habitants en prenant en compte le

Projet Régional de Santé, le schéma départemental et les projets de territoire des 2 Communautés de Communes. La création d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) autour des Maisons de Santé Pluri professionnelles facilite également un certain nombre d'objectifs en collaboration avec le CLS et les différents acteurs locaux :

- Constituer un véritable maillage des acteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux
- Faciliter l'accès à des consultations de spécialistes en développant la télémédecine ;
- Renforcer la collaboration entre l'hôpital de Cerdagne et les acteurs de la santé ;
- Assurer la prise en charge des blessés par la mise à disposition de services d'urgences et de traumatologie au sein des Maisons de Santé Pluri professionnelles (Font Romeu et Les Angles) ;
- Mettre en place un « schéma territorial de santé » offrant une réponse globale en termes de qualité, d'accessibilité et de répartition territoriale

➔ **Encourager le développement des services publics itinérants comme la poste, les impôts, etc.**

➔ **Encourager des formes innovantes de distribution commerciale dans les sites enclavés ou pour les personnes à mobilité réduite.**

Le commerce multiservices est un commerce implanté en zone rurale exerçant une activité principale (alimentation, restaurant, boulangerie ou bar) et proposant en plus divers services (journaux, gaz, tabac, livraisons, dépannage, retrait d'espèces...). Dans beaucoup de petits villages, il s'agit souvent du seul commerce encore ouvert. Ces services sont donc vitaux pour préserver le dynamisme et les emplois dans ces lieux enclavés. Mais pour être rentable, il faut lui associer d'autres activités, comme les tournées dans les hameaux, le Wi-Fi ouvert, des ateliers de transformation, le dépôt-relais. Les pouvoirs publics peuvent apporter leur aide avec la mise à disposition de locaux ou l'aide aux demandes de subvention. Les Garrotxes sont la cible privilégiée de cette proposition.



### 3.7 Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science



Le Centre Régional d'Entraînement en altitude (CREPS),



Le Four solaire d'Odeillo

La notoriété de Font-Romeu débute il y a plus de 100 ans autour du tourisme climatique avec la création concomitante du Train jaune et du Grand hôtel de Font-Romeu. Profitant du soleil et du bon air, les patients et touristes sont venus toujours plus nombreux, découvrant les bienfaits de la montagne. Une partie des visiteurs viennent toujours pour profiter de cette richesse, qu'ils soient par exemple skieurs ou randonneurs. Les établissements de bien-être se sont multipliés, offrant aux touristes une diversification des activités pendant leur séjour.

Les sportifs de haut niveau profitent eux aussi de cet air d'altitude grâce aux installations du Centre National d'Entraînement en Altitude. La venue des Jeux Olympiques à Paris en 2024 devrait insuffler une nouvelle dynamique sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes notamment avec l'implantation de nouvelles installations sportives. Cet élan autour du sport et de la santé devient un enjeu important pour le développement du territoire, favorisant une fréquentation touristique sur les quatre saisons et ouvrant de nouveaux débouchés économiques.

Enfin, le territoire dispose d'une expertise reconnue en termes de recherche sur les énergies renouvelables, en lien avec le Four Solaire de Font-Romeu, les maisons Trombes, ou encore l'hydroélectricité.

Le SCoT doit permettre et soutenir cet essor en accompagnant les projets dans un souci de qualité paysagère, environnementale, touristique et sociale.

- ➔ **S'appuyer sur les expertises locales pour construire d'autres économies** : l'organisation de séjours adaptés à visée thérapeutique ou en lien avec la « Silver Economy », l'accueil et la réadaptation des sportifs de haut niveau, le développement de travaux de recherche et actions pilotes autour des énergies renouvelables, sont autant de pistes à explorer pour atteindre cet objectif.
- ➔ **Soutenir un regroupement de réseaux professionnels (pôle de compétence) autour de la recherche sur l'énergie, notamment solaire**. Des réseaux sont déjà présents sur le territoire et sont à explorer et relier : CNRS, cluster Soleil des Pyrénées, Pôle DERBI, rapprochement avec la Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne et Thémis Solaire Innovation (TSI) à Targassonne, etc.

➔ **Promouvoir le sport santé et l'activité physique adaptée en développant des projets innovants**, en s'appuyant sur les ressources et les richesses du territoire. Ces projets seront conduits en collaboration avec :

- L'université des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de Font Romeu,
- Le laboratoire Européen Performance Santé Altitude (LEPSA),
- Le Centre Régional d'Entraînement en altitude (CREPS),
- Le Contrat Local de Santé Cerdagne Capcir Haut-Conflent avec sa thématique « nutrition-sport-santé »,
- Les associations de sports adaptés (Profession Sport 66, ADAPACC, ...),
- Les Maisons de Santé Pluri professionnelle en intégrant l'activité sport et santé dans leur projet de soins territorial commun.
- Les établissements de santé,
- Etc.

➔ **Améliorer l'accueil des sportifs de haut niveau**, en développant et valorisant les équipements sportifs, en favorisant leur mise en réseau et en créant une offre de logements et d'hébergements dédiée.

➔ **Organiser le développement d'infrastructures sportives dans le cadre des JO de 2024 en assurant leur utilisation par le plus grand nombre** : Réfléchir à leur lieu d'implantation sur le long terme, afin que ces infrastructures puissent devenir des faire-valoir du territoire, tant dans leur fonctionnalité que dans la prise en compte de la qualité des paysages.



Maison de santé pluridisciplinaire du Capcir



Cyclistes dans la forêt de la Matte



## 3.8 Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en recherche d'un cadre de travail hors du commun



© Tahoe Mountain Lab

Développer l'offre de locaux à destination des activités tertiaires et de services dans les centres bourgs : espace de co-working

Le rôle majeur du SCoT, dans l'accompagnement du développement économique, est la spatialisation des activités, qu'elles soient productives ou présentes. Le développement économique ne peut se concevoir sans la mise à disposition potentielle ou réactive de sites équipés de bonne qualité et de bonne compétitivité. Pour les 15 prochaines années, trois sites majeurs sont destinés à l'accueil des entreprises : le site de Font-Romeu, le site de Matemale et le site d'Eyne/St-Pierre-dels-Forcats qui reste encore à questionner (son ouverture dépendra de la saturation des zones d'activités existantes), auxquels s'ajoutent trois zones artisanales à Formiguères, Bolquère et la Llagonne. Par ailleurs, l'ensemble des bourgs et villages a vocation à accueillir des entreprises au sein de leur enveloppe urbaine, en privilégiant l'accueil de micro-entreprises, d'indépendants, notamment par le biais d'une offre immobilière adaptée avec par exemple la création de tiers-lieux.

➔ **Optimiser le foncier économique en fonction de l'envergure de l'entreprise** (ZAE, zone artisanale et espace économique de proximité). Il s'agit avant tout de renforcer la visibilité de l'offre de foncier économique sur l'ensemble du territoire en recherchant un positionnement économique spécifique pour chaque site dans une perspective de complémentarité et de respecter ce positionnement dans la durée. L'idée est de regrouper les entreprises par filière pour qu'elles s'apportent mutuellement des compétences complémentaires. Une étude de faisabilité est à réaliser pour permettre de définir la stratégie de positionnement économique à adopter. En outre, il s'agit de gérer l'ouverture des zones d'activités économiques à mesure que les ZAE existantes sont fortement remplies. Si au regard des dynamiques et objectifs actuels, le potentiel foncier d'activité est largement dimensionné, le SCoT réserve la possibilité de création d'une nouvelle ZAE à Eyne-Saint-Pierre-dels-Forcats, qui ne pourra être activée que lorsque 80% du foncier de la ZAE de Font-Romeu sera occupé, pour accompagner la réorientation économique du territoire (développement des économies d'expertise que sont le sport, la santé et les énergies renouvelables).

➔ **Rechercher la compacité du bâti et la mutualisation des surfaces d'accueil**

L'espace dévolu à une activité dans une ZAE est souvent trop dispendieux, multipliant les zones de stationnements, les zones de stockage ou des zones enherbées. Le pré-découpage en lots définis avant l'arrivée de l'entreprise est souvent peu économe de l'espace, se laissant la possibilité d'accueillir des grandes comme des petites structures. La recherche d'une compacité du bâti consiste à optimiser les surfaces dans un souci d'économie et de meilleure organisation et

de fonctionnement de la zone. Les bâtiments même indépendants sont regroupés et les surfaces de stationnements sont mutualisées.

➔ **Affirmer une qualité paysagère dans l'organisation et l'architecture des bâtiments pour attirer des entreprises du tertiaire**

Le choix d'implantation d'une entreprise sur un site dépend de plusieurs paramètres comme la surface de la parcelle, la proximité d'une route, sa visibilité ou son bon fonctionnement. Mais là ne sont pas les seuls critères. La qualité du cadre de travail peut être une donnée très recherchée pour qu'une entreprise puisse faire venir des salariés. S'implanter sur le territoire des Pyrénées catalanes, ce n'est pas s'implanter sur une quelconque ZAE. C'est faire le choix d'un paysage grandiose, du bon air, d'une qualité de vie. Le cadre du travail doit donc être à la hauteur. Sans être forcément plus onéreux, la recherche d'une qualité architecturale des bâtiments, de leur bonne implantation dans la pente et le soin apporté aux espaces extérieurs pourront être des éléments positifs dans le choix du site pour une entreprise.

➔ **Développer l'offre de locaux à destination des activités tertiaires et de services dans les centres bourgs**

et notamment dans la reconversion de certains bâtiments aujourd'hui vacants. D'anciennes résidences de tourisme ou bâtiments publics (écoles délocalisées) retrouveraient une nouvelle vocation dans la réutilisation des bâtiments vers des espaces de travail partagé (coworking) ou des bureaux mutualisés pour des activités tertiaires. Une étude est en cours pour définir les possibilités de développement d'un réseau de « tiers-lieux » sur le territoire et déterminer des sites préférentiels d'implantation.

➔ **S'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes des Pyrénées Catalanes**

que sont l'accueil touristique, les métiers de la montagne, les métiers du bois et de l'agriculture, du sport, de la santé, des énergies renouvelables et les métiers de la construction (voir aussi 1.1 et 2.1).



© Atelier d-Form architectes

Affirmer une qualité paysagère dans l'organisation et l'architecture des bâtiments pour attirer des entreprises du tertiaire : insertion de qualité d'un bâtiment technique intégré dans la pente.

## 3.9 Mettre en œuvre un réseau de transport coordonnant toutes les mobilités pour faciliter les déplacements quotidiens

Voir aussi l'objectif 2.3 : « Améliorer l'accueil des visiteurs », concernant les mobilités touristiques).

Les déplacements du quotidien sont une des plus grandes difficultés de la population permanente du fait de l'étendue du territoire, de la faible densité de population dans certains villages et de l'enneigement des routes en hiver. Les réseaux de transports en commun mis en place par le Département (bus à 1 €) et les transports scolaires, auxquels s'ajoute le transport à la demande (TAD) irriguent l'ensemble des communes du territoire. Malgré cela, le recours à l'usage de la voiture individuelle est incontournable pour les habitants, imposant des coûts élevés aux ménages et un trafic et des stationnements qui impactent le fonctionnement des communes. L'objectif du SCoT est de mettre de place les conditions pour une alternative à la voiture en solo. Transports en commun, co-voiturage, autopartage, location de voitures, de vélos, c'est un système global qu'il faut mettre en œuvre, cherchant à répondre aux besoins de tous et plus particulièrement « les captifs », les personnes âgées et les jeunes. Le Plan Global des déplacements de la Communauté de communes est en cours de réalisation. Une fois les scénarios déterminés, ils seront intégrés au SCoT. Un plan d'actions sera défini et sa mise en œuvre dans le temps déterminée. Les orientations suivantes pourront être appliquées :

- **Mettre en place une meilleure coordination des transports en commun avec les rythmes quotidiens :** domicile-travail, domicile-étude, scolaires et extra-scolaires, en aménageant plus particulièrement les horaires, les correspondances d'un transport à l'autre. Les deux pôles majeurs de correspondances de Font-Romeu et Mont-Louis seront améliorés pour un meilleur confort des usagers.
- **Promouvoir le déploiement du réseau de co-voiturage (Rézo-Pouce)** en mettant en place une application numérique performante, incitant au co-voiturage. La mise en place d'un service solidaire local peut constituer un complément de transport alternatif à la voiture solo, peu coûteux pour la collectivité. Il nécessite la mise en place de petits parkings relais de co-voiturage.



- **Améliorer la mobilité ponctuelle (TAD) pour des besoins spécifiques,** en particulier dans le domaine de l'accès aux soins
- **Poursuivre la mise en réseau des liaisons douces et le déploiement de locations de vélos ou scooters électriques ;** Le projet du Département de créer une vélo-route de Puyvalador à Puigcerdá peut être le départ d'un réseau de voiries douces, que les habitants pourraient emprunter pour leurs trajets de courtes distances. L'altiplano rend les trajets entre bourgs parcourables avec un vélo ou un scooter électrique. Les gares du Train Jaune et les centres bourgs principaux pourraient accueillir des sites de location de véhicules électriques.



## 3.10 Développer la couverture numérique et téléphonique du territoire

L'accès aux techniques de l'information et de communication est loin d'être égalitaire sur le territoire. La fracture numérique recouvre trois principales inégalités, les zones d'ombre pour le téléphone portable, l'accès au très haut débit pour l'Internet, et plus important encore, l'accès à l'ordinateur lui-même et aux compétences nécessaires à son utilisation. L'économie numérique ne se réduit pas seulement au commerce en ligne, qui se développe fortement en montagne du fait de son caractère rural, ni au télétravail, qu'il faut favoriser. Le développement de l'économie numérique entraîne le développement et la croissance des autres secteurs d'activités.

- ➔ **Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.** La résorption des zones blanches est un objectif national avec des mesures permettant l'accès au minimum de la 3G dans les bourgs les plus isolés. Les quatre communes des Garrotxes doivent bénéficier prioritairement de ces mesures. Dans le cadre du SDTAN, le Département s'engage à couvrir 90% du territoire par la fibre optique dans les 5 ans. Les centres bourgs, les stations de montagne, les ZAE sont les cibles prioritaires pour l'accès aux Très Haut Débit. Il est possible que les réponses techniques à la demande évoluent en fonction de la mise en place de la 4G et surtout de la 5G.
- ➔ **Mettre en place une assistance aux outils numériques,** en particulier auprès des personnes âgées : formation, mise à disposition d'ordinateur, assistance aux formalités numériques.

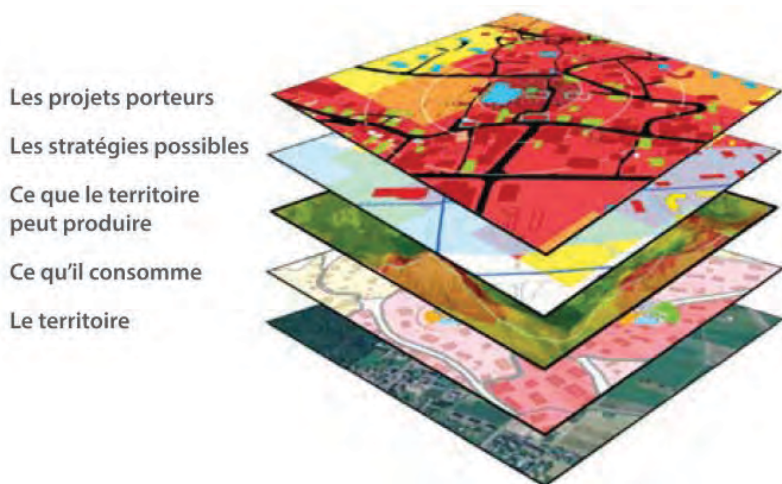


# Axe 4

Vers un territoire exemplaire  
à énergie positive  
et bas carbone



Définir **une vision commune et partagée d'une stratégie énergétique et bas carbone pour le territoire** de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes, mettant en relation les besoins du territoire, ses ressources, ses capacités de production, la structuration des filières locales, les stratégies de développement possibles, les acteurs de projet, est l'opportunité de construire un projet de territoire ambitieux, s'inscrivant dans les objectifs globaux de **transition énergétique et climatique** tout en constituant un véritable **outil de développement local** (confort, qualité du cadre de vie, lutte contre la précarité énergétique, attractivité du territoire, création d'emplois, retombées économiques ... ). Les objectifs et les niveaux d'ambition visés sont hiérarchisés et adaptés au territoire de la communauté de communes des Pyrénées Catalanes.



Source : Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) (Suisse).

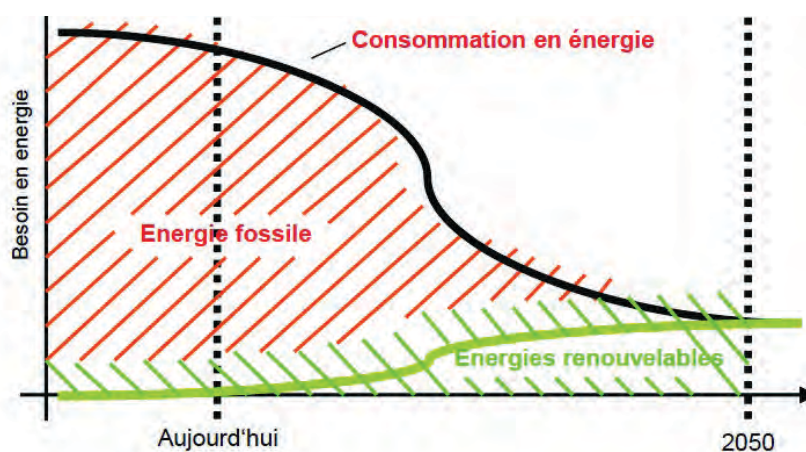
Les questions énergétiques et carbone ne peuvent être traitées indépendamment des autres thématiques qui constituent le projet de territoire : préservation du paysage et de la biodiversité, formes urbaines, mobilités alternatives, agriculture raisonnée, tourisme durable, habitat performant, cadre de vie... Il s'agit d'**inscrire la stratégie énergétique et bas carbone dans une vision territoriale et transversale.**

Les sensibilités socio-culturelles (éducation, connaissances, habitudes...), le niveau d'acceptabilité des populations permanentes et temporaires (face à la sobriété, à la production d'Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) et aux installations qui leurs sont associées, à l'utilisation de matériaux biosourcés...), le cadre réglementaire local, la gouvernance et les dispositifs de sensibilisation, d'incitation et de soutien sont également des facteurs à intégrer.

## Transition énergétique

Les **besoins énergétiques** (chaleur, froid, électricité, carburant) du territoire sont fortement corrélés à ses caractéristiques montagnarde et touristique (rigueur hivernale, forte dépendance à la voiture individuelle, équipements spécifiques des stations) qui s'additionnent à un parc immobilier résidentiel et touristique, parfois daté, énergivore et équipé en « tout-électrique », mais aussi en chauffage au mazout pour les permanents.

Le territoire possède des **atouts naturels** considérables, dont une partie est aujourd'hui mobilisée pour produire de l'énergie (en particulier l'hydroélectricité et le bois-énergie) et couvrir une partie des besoins du territoire (33 %, sans compter la production hydroélectrique en aval). Certaines filières comme le solaire ne sont pas valorisées à la hauteur de la ressource disponible localement, malgré une histoire et un patrimoine présents (fours solaires, maisons trombes, climatisme). D'autres filières méritent d'être étudiées (éolien, géothermie, mini, micro et pico-hydroélectricité). Enfin une optimisation des systèmes est possible, permettant de valoriser des énergies résiduelles non utilisées (récupération de la chaleur fatale).



Source : Energieinstitut Voralberg

Une véritable **politique de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R)** est visée. Elle est pensée à l'échelle du territoire, dans le respect de ses richesses (biodiversité, paysage, patrimoine...) et doit avant tout s'accompagner d'une politique forte de réduction des consommations. Les ambitions sont **l'autonomie énergétique à l'échelle locale**, autrement dit « l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux », et la **solidarité** vis-à-vis des territoires voisins (participation à l'effort régional et national). Ces ambitions portent sur trois moyens d'actions complémentaires que sont la **sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la production d'ENR&R** (principe de la démarche NégaWatt).

## Empreinte carbone

**Le profil Carbone du territoire** met en évidence des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées principalement par les déplacements, dans un territoire de montagne où la dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle reste très importante bien que plusieurs services de déplacements alternatifs se développent (Bus à 1 euro, Rézo-Pouce, vélos électriques...). L'empreinte carbone des touristes apparaît bien supérieure à celle des résidents (près des  $\frac{3}{4}$  de l'empreinte totale). Si le territoire par ses usages est générateur de GES, il est aussi un véritable **puits de carbone** à travers ses forêts et ses terres agricoles occupant plus de 85 % du territoire.

Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables visés, répondent directement aux **ambitions de réduction des GES** d'un **territoire bas carbone**. La réduction des GES sera également recherchée par le recours à des matériaux de construction à faible impact environnemental, par la valorisation de la matière présente localement dans une logique d'économie circulaire, par l'optimisation des ressources foncières, par le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.







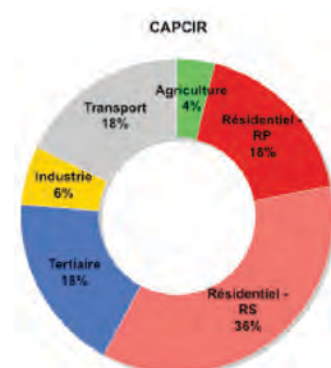
## 4.1 Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre

La réduction des consommations énergétiques est prioritaire dans le développement du projet énergétique du territoire. En effet, partant du principe que l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas, les objectifs visés sont la réduction des besoins dans les usages individuels et collectifs de l'énergie (**sobriété**) et la réduction des consommations nécessaire à la satisfaction d'un même besoin (**efficacité**). Les domaines concernés sont multiples : habitat, déplacement, activités touristiques, agriculture, activités...

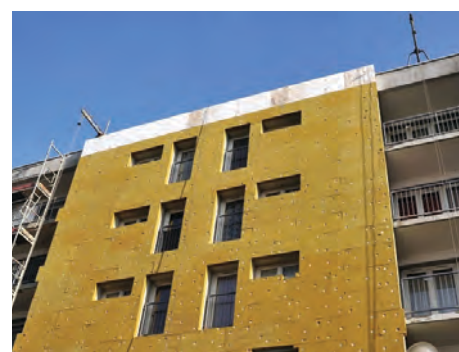
L'objectif quantitatif visé est la réduction globale des consommations énergétiques finales de 20 % à l'horizon 2035 et un objectif à plus long terme (2050) de réduction globale de 50% en cohérence avec des projets de requalification énergétique et de développement des EnR&R dont les investissements sont faits pour 30 ans minimum.

Les objectifs visés sont :

- **Établir un bilan actualisé des consommations énergétiques du territoire, afin de cibler les secteurs les plus vulnérables/dépendants** : audits énergétiques des bâtiments communaux, élaboration d'une étude globale sur l'ensemble des stations (monitoring des remontées mécaniques et usines à neige), thermographie aérienne et identification des « passoires thermiques », etc.
- **Fixer et hiérarchiser les objectifs de réduction des consommations énergétiques par domaine d'activités** : résidentiel, tertiaire, industrie, transport, domaines skiables, agriculture. L'habitat et les transports constituent des enjeux forts pour le territoire.
- **Engager des actions de réhabilitations énergétique et thermique de façon prioritaire sur les secteurs les plus vulnérables.** Il s'agira de travailler l'enveloppe des bâtiments (isolation thermique et acoustique), menuiseries extérieures, protections solaires, éclairage naturel, d'améliorer la performance des équipements consommateurs d'énergie (chauffage, ventilation, éclairage artificiel), d'intégrer dans les logements collectifs des outils de comptage individuel.
- **Optimiser les équipements consommateurs d'énergie**, dans un souci de réduction des consommations liées à leur fonctionnement, en s'appuyant sur une modernisation des équipements des stations (remontées mécaniques, enneigeurs...). Les avancées technologiques offrent aujourd'hui du matériel plus performant moins énergivore et moins consommateur d'eau. L'optimisation des systèmes d'éclairage public (à l'image de Réal et Railleu), via des dispositifs de temporisation,



Répartition des consommations par secteur dans le Capcir



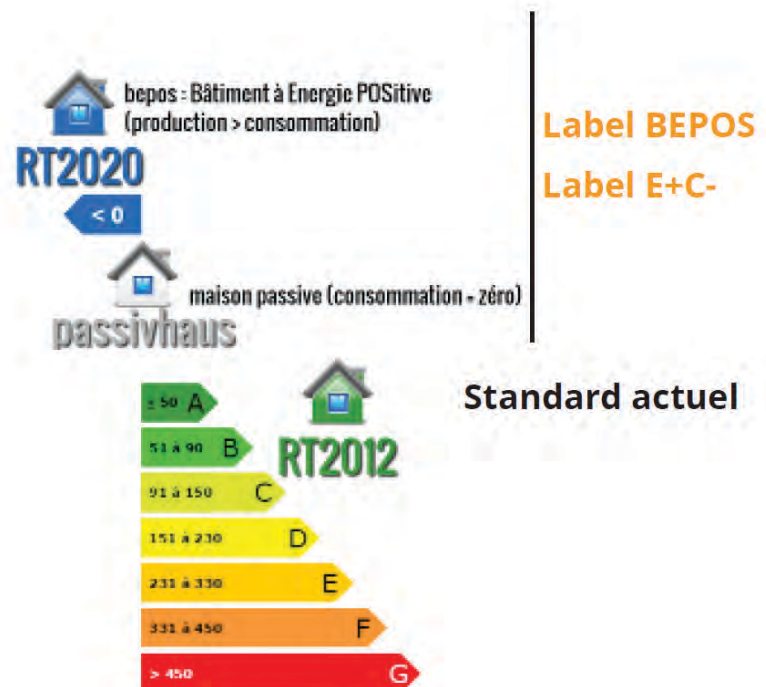
Exemple de rénovation : Isolation par l'extérieur



Lampadaires à énergie renouvelable dans les Garrotxes

de régulation d'intensité, de détecteur de présence, un principe de trame noire, dans le respect des conditions d'accessibilité et de sécurité, est l'opportunité de réduire la demande énergétique et la pollution lumineuse dans l'espace public.

- ➔ **Réaliser des opérations d'aménagement et de constructions neuves et des réhabilitations exemplaires d'un point de vue énergétique et d'émission de carbone**, en fixant des niveaux de performances ambitieux par rapport à la réglementation thermique en vigueur et à venir (RT 2020), en s'inscrivant dans le cadre des Labels E+C- / Effinergie BEPOS 2017 / Effinergie BEPOS+ 2017 (à l'image du futur groupe scolaire intercommunal de Matemale) / Label HPE Rénovation, en développant des formes urbaines capables de tirer profit des énergies disponibles (droit au soleil, chaleur, lumière naturelle, ventilation en été, apports en hiver) ou de s'en protéger (ombrage et protection solaire en été, obstacle au vent en hiver), en favorisant la mixité des fonctions pour limiter les consommations d'énergie liées aux véhicules personnels



Les niveaux de performance énergétique

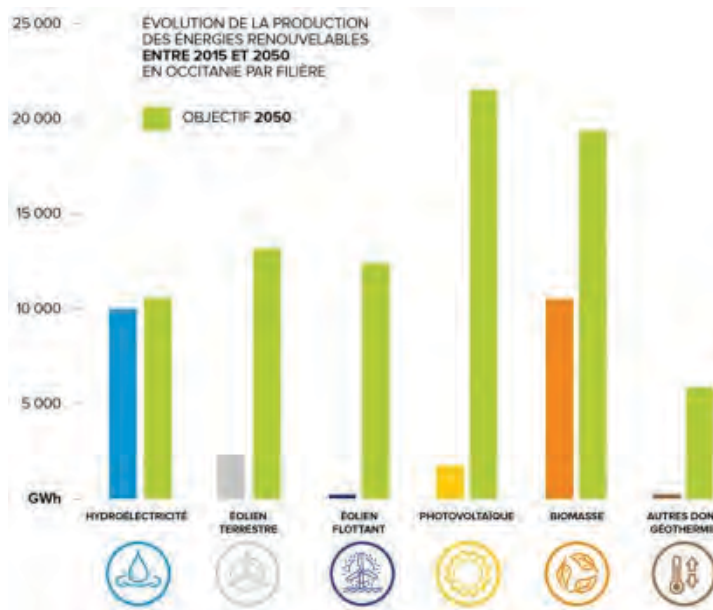
- ➔ **Développer les nouvelles formes de mobilités**, en poursuivant les actions déjà mises en œuvre sur le territoire (Rézo-pouce, TAD, train jaune, bus à 1 euro, vélos à assistance électrique, etc.), en développant les circuits-courts pour limiter les transports des marchandises sur route, en permettant le déploiement et la gestion d'un parc de véhicules électriques sur le territoire, en accompagnant le développement de technologies adaptées au territoire de montagne et à leurs fortes pentes.
  
- ➔ **Créer des dynamiques locales en faveur des économies d'énergie**, en accompagnant le changement des comportements et des pratiques par des actions de communication, sensibilisation (thermographie, bilan des consommations, accompagnement technique), en incitant les bailleurs sociaux et les propriétaires privés à rénover leur patrimoine immobilier (subvention, exonération de charges, OPAH, Projet d'Intérêt Général), en formant la main d'œuvre locale, en favorisant la synergie des acteurs présents sur le territoire.



## 4.2 Viser l'équilibre via un mix énergétique 100 % renouvelable

Doté d'un fort potentiel de production d'énergies renouvelables, la mise en œuvre d'une **politique ambitieuse de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R)**, vise l'atteinte d'un **équilibre énergétique à l'horizon 2035**, soit une **couverture des besoins du territoire via un mix énergétique 100 % renouvelable**, et contribuer à plus long terme à l'effort de production en ENR&R plus global (solidarité vis-à-vis des autres territoires). Il s'agit de n'exclure aucune forme de production d'ENR&R **à condition qu'elle soit compatible avec les enjeux de préservation des paysages, du patrimoine, de la biodiversité, des terres agricoles, de la ressource en eau, des continuités écologiques du territoire**. L'atteinte de cette ambition, s'appuie sur les objectifs suivants :

- **Déterminer le potentiel d'énergie renouvelable du territoire** : pour chaque filière ENR&R analyser son potentiel de développement, les moteurs et les freins à lever pour catalyser leur déploiement ainsi que les acteurs susceptibles d'intervenir dans sa structuration.
- **Définir et hiérarchiser les objectifs de production pour chacune des filières**.
- **Mettre en œuvre un schéma de développement des énergies renouvelables**, pour orienter et organiser leur développement et atteindre la couverture des besoins énergétiques du territoire par un mix 100% renouvelable à l'horizon 2035.
- **Organiser et consolider la filière bois-énergie locale**, présente sur



Evolution des ENR visée en Occitanie

le territoire mais encore timide. Il s'agit de structurer une stratégie de développement et de valorisation d'une filière bois-énergie locale, permettant d'exploiter durablement la forêt publique et privée, de préserver la biodiversité inféodée aux milieux forestiers, de stocker et faire sécher le matériau (projet de hangar), de fédérer les acteurs de la filière...

- ➔ **Encadrer le développement de l'énergie solaire sous toutes ses formes** (architecture bioclimatique, solution passive, mur trombe, photovoltaïque (électricité), thermique (eau chaude sanitaire, chauffage)).
- ➔ **Questionner la gouvernance de la production hydro-électrique**, historiquement présente sur le territoire (Bouillouses et Train Jaune), la production hydro-électrique mobilisant une ressource en eau locale, pour une production de portée plus globale (effort de production national). Le transfert de la concession d'exploitation de la Vallée de la Têt vers une gouvernance intégrant les collectivités (Département, Communauté de communes, communes) est à questionner pour une maîtrise plus locale de la ressource et des infrastructures. L'enjeu principal porte sur la modernisation des installations et une amélioration des continuités écologiques.



Hangar de stockage



Transport du bois par zeppelin





Pico hydro-électrique



Micro-Méthanisation



Ombrières photovoltaïques

➤ **Permettre le développement des mini/micro/pico centrales hydrauliques.** Il s'agit d'ouvrages au fil de l'eau qui s'installent sur des rivières, des canalisations d'eau, des retenues collinaires. Ce type de projet sera développé en priorité au niveau des infrastructures existantes dont les usages seront maintenus impérativement (canalisations EP/EU, canaux d'irrigation) et à proximité de besoins énergétiques. En cas d'installations sur des cours d'eau, l'obtention de droits d'eau (existants sur les anciens moulins), les impacts non négligeables en matière de continuités écologiques (espèces et sédiments) et la gestion quantitative de la ressource (notamment en lien avec le cumul des prélèvements pour les différents usages et le risque de perturbation de l'hydrologie du cours d'eau), sont à intégrer.

➤ **Permettre l'émergence des autres filières de productions d'ENR&R,** qui sont peu présentes ou absentes sur le territoire aujourd'hui mais qui méritent d'être étudiées dans le mix énergétique visé. Il s'agit de la méthanisation (micro-méthanisation à l'échelle d'une exploitation ou centrale envisageable à l'échelle du PNR), de l'éolien (micro-éolien et grand éolien), de la géothermie (sur sol ou sur nappe), de la cogénération (production conjointe de chaleur et d'énergie) ou encore de la récupération de chaleur sur les eaux grises. Comme les autres installations de production, le développement de ces filières doit se confronter à la question du paysage, de l'acceptabilité et des contraintes environnementales (chiroptères, avifaune en particulier).

➤ **Identifier la géographie des possibles.** Il s'agit de spatialiser et réserver des zones opportunes au développement des énergies renouvelables, dans un principe de compatibilité avec les documents cadres (charte du PNR notamment) et en le justifiant par une évaluation technique portant sur des enjeux de préservation du paysage, de protection de la biodiversité, de potentiel de production, de maintien des espaces agricoles ouverts et de l'économie associée. Il s'agit d'encadrer l'implantation des ENR&R, notamment des installations solaires et éoliennes, sur la base d'une stratégie territoriale, **fruit d'une approche globale et transversale, et non d'une approche opportuniste.** Cette approche doit prendre en compte les outils élaborés par le PNR : carte des contraintes pour l'éolien et le solaire, recensement des toitures de plus de 300 m<sup>2</sup> et des parkings de plus de 2 000 m<sup>2</sup>.

➤ **Accompagner les efforts des privés,** en proposant des outils d'accompagnements pour le développement des ENR&R pour les particuliers.

## 4.3 Structurer la filière : vers des modes de production maîtrisés par les acteurs locaux

Le territoire vise l'essor des ENR&R et doit s'organiser pour développer **des sites de production et de stockage, des infrastructures pour acheminer et distribuer l'énergie** et inciter à consommer la ressource produite localement. Cela implique de mettre en lien les **capacités des infrastructures, les lieux de production** (de plus en plus décentralisés), **les lieux de consommation** (parfois éloignés des lieux de production : villages isolés, refuges...) **et les temporalités du territoire** (en lien avec la fréquentation saisonnière).

Une gouvernance énergétique doit être mise en place, a minima, portée à l'échelle de la Communauté de Communes, mais qui pourra être pertinente à d'autres échelles (exemple de développement d'une centrale de méthanisation à l'échelle du PNR ou transfrontalière pour disposer des ressources suffisantes).

Enfin, la stratégie énergétique territoriale visée implique les différents acteurs publics et privés présents localement : aménageurs, promoteurs, bailleurs, propriétaires, agriculteurs, habitants, entreprises, associations, énergéticiens, EDF, SHERM, Bois-Energie 66, Pôle de compétitivité DERBI...

➔ **Mettre en place une gouvernance énergétique** au service des 19 communes du territoire pour toutes les questions relevant de l'énergie (réhabilitation, isolation, production, distribution), la formation des entreprises aux métiers de l'économie verte, l'incitation citoyenne et favoriser la synergie des acteurs présents sur le territoire (public/privé, privé/privé). Une collaboration avec les Communautés de communes Pyrénées- Cerdagne et Conflent-Canigó pourrait être opportune.

➔ **Soutenir les initiatives citoyennes locales** en associant les habitants, les collectivités et les entreprises locales au développement et à la gouvernance des projets de production (à l'image de la Centrale villageoise de Latour-de-Carol) : repérage de toitures, montage de centrales locales, partenariats « gagnants/gagnants ». Un projet maîtrisé par les acteurs locaux est l'opportunité de définir un projet adapté au



Exemple de centrale villageoise en Rhône-Alpes





Stockage hydrogène

territoire grâce à la connaissance fine des habitants et des collectivités, de faciliter l'acceptation des projets.

- **Favoriser l'autoconsommation** en s'appuyant sur les innovations en matière de stockage de l'énergie (hydrogène, « power to gas », recharge domestique des voitures électriques par mini-stations photovoltaïques, etc.)
- **Mettre en réseau les lieux de production et de consommation** (principe de SMART-GRIDS) afin d'équilibrer les flux de consommations et de productions et consommer au plus près. Chaque bâtiment, à la fois consommateur mais aussi potentiellement producteur d'énergie devra pouvoir communiquer avec les voisins pour ajuster en temps réel l'offre et la demande d'énergie.
- **Evaluer les capacités et mettre à niveau les infrastructures existantes** (postes sources et réseau) pour accueillir les différentes productions énergétiques. Cette mise à niveau dépend de la part d'énergie autoconsommée sur le territoire.
- **Mutualiser la production énergétique** en développant les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement présentant une densité thermique suffisante. Les réseaux de chaleur permettent d'optimiser les systèmes, de faciliter leur maintenance, de gérer plus efficacement les appels de puissance, d'amortir la mise en œuvre de solutions énergétiques locales ou innovantes.
- **Penser les systèmes dans leur multifonctionnalité.** Un système peut rendre plusieurs services : hangar de stockage et séchoir bois-énergie avec capteur air/solaire, retenue collinaire pour la neige l'hiver et irrigation agricole l'été, réseaux des enneigeurs utilisés pour la protection feu de forêt à Font-Romeu, récupération de chaleur sur eaux usées, projet de micro-hydroélectricité sur les réseaux d'eau potable... cogénération voire tri-génération.



Mix énergétique : stockage bois et photovoltaïque



## 4.4 Faire des énergies renouvelables et de récupération un vecteur de développement local

L'innovation sociétale doit être au cœur des projets. La planification énergétique peut constituer un véritable outil de développement local, susceptible de générer des activités et des emplois non délocalisables à travers le développement d'une économie verte autour de la réhabilitation énergétique, de l'écoconstruction (pin à crochets en tant que bois d'œuvre), de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes de production, de la formation de la filière artisanale... Il s'agit de créer une dynamique locale autour de projets économiques collectifs, valorisant le territoire.

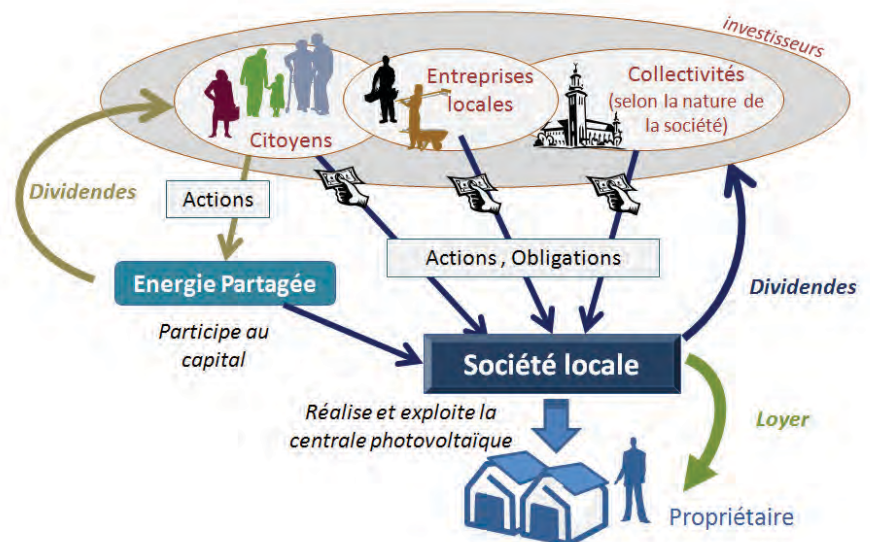
L'exploitation des ressources locales, génératrice de revenus, doit s'organiser pour garder l'épargne locale et les budgets publics sur le territoire (implication des collectivités et des citoyens) et investir les retombées économiques générées dans d'autres projets (de transition écologique). Le projet de territoire vise à :

- ➔ **Devenir un territoire exemplaire et visible en matière d'énergie**, en développant une expertise et un savoir-faire qui rayonne sur le territoire (et au-delà), en s'appuyant sur le maintien et la diffusion de l'expertise technique et scientifique présente autour du solaire et du climatisme (Fours solaires d'Odeillo et de Mont-Louis, CNRS) et en ouvrant le territoire à des dispositifs innovants (sites pilotes pour des systèmes éoliens qui s'affranchissent des systèmes 3 pâles « classiques » par exemple, zones d'activités spécialisées dans le développement des ENr&R...).
- ➔ **Constituer des lieux de recherche**, d'animation, de sensibilisation, de formation, susceptibles de générer des emplois, attirant des visiteurs, animant le territoire.
- ➔ **Rendre attractif les filières locales** (qualité de la filière bois-énergie par exemple) pour inciter à consommer ce qui est produit sur le territoire et donner envie de servir d'exemple.



Four solaire d'Odeillo

- **Permettre l'émergence de filières et de compétences locales.**  
 Le développement des énergies renouvelables sur le territoire est l'opportunité de susciter l'entrepreneuriat local (BTP, artisanat, exploitation forestière), de faire émerger de nouveaux marchés, de nouvelles filières, de maintenir et de créer des emplois sur le territoire ou à proximité (bureau d'études, construction, maintenance, exploitation). Cela implique d'agir pour la formation de la main d'œuvre locale pour une montée en compétences et une diffusion des technologies disponibles. La structuration de la filière bois est l'opportunité par exemple de créer des emplois saisonniers complémentaires aux emplois saisonniers des stations de ski.
- **Faire bénéficier au territoire du retour sur investissement :** il s'agit de mettre à profit localement les retombées liées au développement des ENR&R (retombées économiques, développement du tourisme, attractivité du territoire, dynamique locale, création d'emplois...). Cela passe par une réflexion sur le mode de gouvernance de l'énergie, l'implication des acteurs locaux, l'investissement des retombées économiques dans des projets de transition écologique...



Source : PNR du Haut-Jura

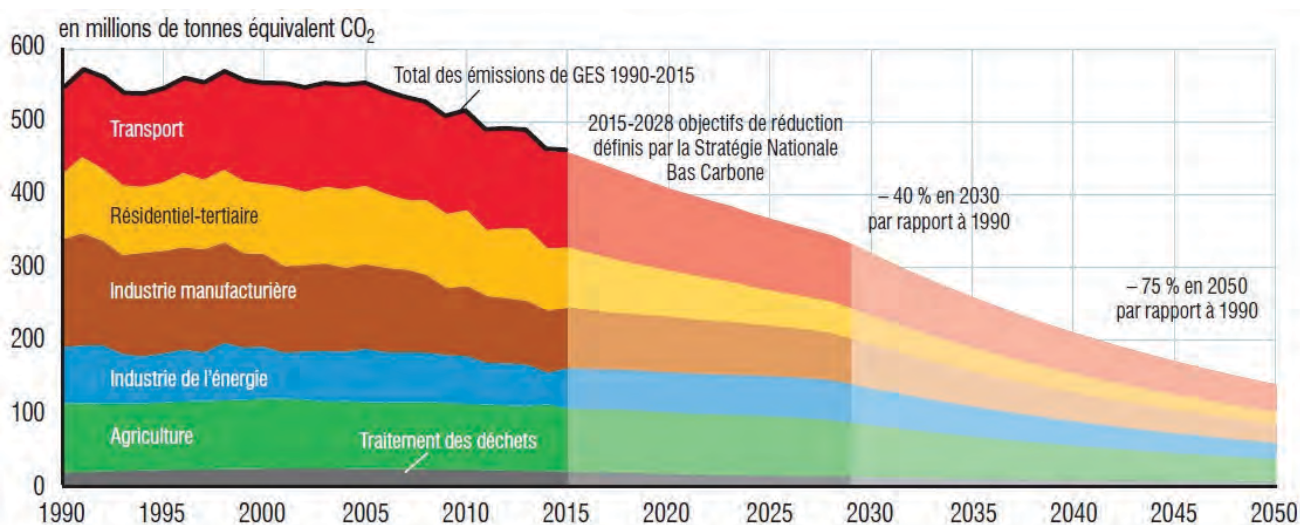
## 4.5 Se tourner vers une économie bas carbone

Les changements climatiques observés et à venir (réchauffement des températures, diminution du nombre de jours de gel, augmentation des précipitations intenses) sont susceptibles d'avoir des impacts variés sur les milieux naturels, les hommes et les activités, qui peuvent à la fois être des contraintes et des atouts pour le tourisme, la ressource en eau, l'énergie, la biodiversité, les mobilités, l'agriculture. Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et plus particulièrement de CO<sub>2</sub> (carbone) liées aux activités humaines sont une des principales causes des évolutions climatiques.

Le projet de territoire doit se construire en toute conscience de ces évolutions en s'interrogeant sur la façon de **permettre au territoire de s'adapter aux effets du changement climatique déjà présents** (limiter l'imperméabilisation pour les épisodes exceptionnels, gérer les fluctuations de la ressource en eau) **et anticiper les évolutions à venir** (voir Axes 2 et 3).

**La résilience du territoire** face aux effets du changement climatique passe également par une **réduction de son empreinte carbone**, rendue possible par le développement des énergies « propres » (voir objectif 4.2), le recours à des matériaux de construction à faible impact environnemental, la valorisation de la matière présente localement dans une logique d'économie circulaire, l'optimisation des ressources foncières ou encore le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

L'objectif quantitatif visé est la réduction globale des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) de 30% à l'horizon 2035.

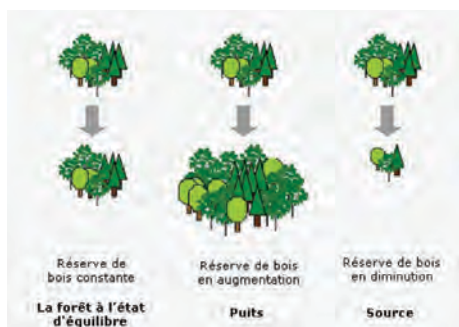


Évolution des émissions de gaz à effet de serre en France Références, décembre 2017

Source : Les acteurs économiques et l'environnement - Édition 2017, Insee



- **Optimiser le foncier déjà urbanisé pour un développement économe en espace** et limiter le besoin de constructions nouvelles à travers des objectifs de réhabilitation du parc et les politiques de renouvellement, en développant des formes urbaines plus compactes pour une consommation d'espace limitée (petit immeuble collectif, habitat intermédiaire, groupement de maisons autour d'un cœur d'îlot jardiné).
- **Permettre l'émergence de nouvelles filières tournées vers les bioressources** : Les forêts des Pyrénées catalanes, essentiellement résineuses, accueillent 46 % des peuplements de pins à crochets français. Cette essence représente un fort potentiel de développement mais est à ce jour très peu exploitée en comparaison de la production forestière. L'objectif est aujourd'hui de développer des marchés spécifiques pour cette essence locale en ciblant la qualité et l'image du bois (écoconstruction). Les résidus agricoles seront valorisés (compostage, méthanisation).



- **Inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire.** Les ressources ne sont pas illimitées, inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire nécessite de repenser l'organisation des systèmes productifs dans les domaines de l'agriculture, de la construction, des activités... pour un modèle plus sobre en carbone en énergie et en ressources naturelles. L'objectif étant de produire des biens et services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières. Il s'agit de valoriser la matière présente sur le territoire et de faire émerger de nouvelles filières et de nouvelles pratiques. En cas de démolition par exemple, il sera cherché à valoriser les matériaux in situ. Des filières de valorisation des déchets locales seront développées : ressourcerie, notamment pour le matériel de ski ancien, le matériel de remontées mécanique, compostage. Un circuit court des matériaux est à installer durablement (bois, pierre, sable, chaux, fer, pastel...).
- **Adopter des pratiques forestières et agricoles favorables au stockage carbone.**

## Sommaire détaillé

<b>Préambule</b>	<b>7</b>
<b>Les Six grands Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable</b>	<b>8</b>
<b>Quatre axes pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	<b>11</b>
<b>Six projets phares pour la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables</b>	<b>14</b>
<b>Axe 1</b>	<b>17</b>
<b>Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie</b>	
<b>1.1 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire</b>	<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis</li><li>➤ Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis</li><li>➤ Structurer une offre événementielle essaimant sur le territoire au départ de Mont-Louis</li><li>➤ Mettre en place un réseau de partenariat entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens</li><li>➤ Diversifier la reconnaissance des patrimoines</li><li>➤ Définir un plan d'action à court, moyen et long terme via l'élaboration d'un schéma d'interprétation du patrimoine intercommunal</li><li>➤ Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire</li><li>➤ Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages</li><li>➤ Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels</li><li>➤ Conforter la filière artisanale du BTP de l'amont (carrières, forêts) à l'aval (artisans maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs)</li></ul>	
<b>1.2 Révéler la montagne avant tout comme un espace de nature et de ressources Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre</b>	<b>24</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Préserver les grands paysages de nature remarquables</li><li>➤ Porter une attention particulière sur les sites de cols (col de la Quillane, col de la Perche, col de Creu et col de la Llose)</li><li>➤ Mettre en scène les points de vue sur les grands paysages</li><li>➤ Soutenir et renforcer la vocation éducative et pédagogique de la Maison de la Vallée d'Eyne</li><li>➤ Mettre en valeur et en réseau les sites géologiques</li><li>➤ Développer une trame verte et bleue pour favoriser la biodiversité sur l'ensemble du territoire et l'associer à la trame paysagère, dans ses usages et les fonctionnalités du territoire</li><li>➤ Gérer la ressource en eau, bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines du territoire et des bassins versants</li><li>➤ Trouver un équilibre entre la gestion des ressources et la mise en valeur des potentialités énergétiques du territoire</li></ul>	

### 1.3 Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne, garants des grands équilibres naturels Relancer une dynamique pour une agriculture et une sylviculture locales 29

- ➔ Préserver les terres agricoles dans les plaines d'altitude, notamment aux abords des villages
- ➔ Garantir l'économie de la production locale par un projet agricole circulaire
- ➔ Favoriser l'activité agro-pastorale qui garantit les paysages ouverts d'altitude
- ➔ Dynamiser la filière bois et ses débouchés

## Axe 2 33

### Vers un tourisme durable

#### 2.1 Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale 36

- ➔ Mettre en œuvre un projet collectif des stations de montagne
- ➔ Fiabiliser l'enneigement des pistes
- ➔ Rénover, entretenir et développer les équipements des domaines skiables
- ➔ Renforcer la diversification des activités hors ski alpin et des activités à l'année

#### 2.2 Accompagner les aménagements touristiques dans un souci de qualité 40

- ➔ Mettre en valeur les fronts de neige, leur fonctionnement comme leur image à toutes saisons
- ➔ Lutter contre l'imperméabilisation des sols et reconquérir les espaces minéralisés
- ➔ Préserver l'image de nature dans les aménagements touristiques des bords des lacs
- ➔ Poursuivre la rénovation des refuges de montagne dans un souci d'harmonie avec le milieu naturel
- ➔ Concilier les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue avec ceux liés à la pratique de sports et activités de pleine nature
- ➔ Ménager la qualité des sols dans l'aménagement des pistes de ski, la création des retenues collinaires et les autres interventions en milieu naturel et montagnard

#### 2.3 Orienter les projets d'UTN pour construire une stratégie d'aménagement touristique globale et durable 45

- ➔ Donner la priorité aux projets de renouvellement urbain
- ➔ Concevoir les opérations touristiques (en UTN ou renouvellement) comme des projets urbains exemplaires
- ➔ Engager la nécessaire modernisation et montée en gamme des domaines skiables

#### 2.4 Améliorer l'accueil des visiteurs (accès et déplacements, équipements et infrastructures) 46

- ➔ Améliorer l'intermodalité des transports depuis les gares et les aéroports régionaux
- ➔ Sécuriser le réseau routier notamment avec les aléas météorologiques
- ➔ Développer la location de véhicules électriques (gares, centre-ville, pieds de piste)
- ➔ Mettre en place un réseau de navette intercommunale en haute saison
- ➔ Améliorer les liaisons entre les transports en commun et les remontées mécaniques
- ➔ Développer la piétonisation des stations de montagne

## 2.5 Ajuster, diversifier et valoriser l'offre d'hébergement touristique 47

- ➔ Privilégier la remise en tourisme de l'offre existante avant la construction de nouveaux hébergements
- ➔ Diversifier les typologies bâties pour les hébergements touristiques
- ➔ Promouvoir le développement d'opérations touristiques pérennes (Hôtels, club-vacances, camping, ...)

## 2.6 Répondre aux besoins en logement des saisonniers 50

- ➔ Préciser les attentes des saisonniers en matière de logement et évaluer le nombre de logements disponibles et adaptés à leur accueil sur l'ensemble du territoire
- ➔ Proposer une offre de logements sociaux ou de logements locatifs à des prix abordables
- ➔ Privilégier la création de logements au plus près des stations de montagne
- ➔ Mettre en œuvre une structure spécifique pour relayer l'offre disponible
- ➔ Prévoir des aires d'accueil de camions et camping-cars pour les saisonniers itinérants

# Axe 3 53

## Pour un territoire attractif où il fait bon vivre

### 3.1 Organiser les besoins en logement selon les trois bassins de vie de l'armature territoriale 56

- ➔ Conforter la place de Font-Romeu-Bolquère comme centralité urbaine
- ➔ Retrouver la centralité géo-historique et géographique de Mont-Louis
- ➔ Renforcer la complémentarité des trois communes des Angles, Formiguères, Matemale
- ➔ Permettre un développement mesuré des communes rurales

### 3.2 Maîtriser les extensions urbaines en limitant l'artificialisation des surfaces agricoles ou naturelles 59

- ➔ Privilégier l'implantation des nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine
- ➔ Développer des formes urbaines plus compactes

### 3.3 Lancer une opération d'envergure pour la rénovation du bâti existant 61

- ➔ Donner priorité à la rénovation et l'adaptation des logements existants
- ➔ S'adapter au changement climatique et à la transition énergétique (voir AXE 4)

### 3.4 Diversifier et améliorer l'habitat permanent 62

- ➔ Evaluer les besoins et les spécificités dans les parcours résidentiels par bassin de vie
- ➔ Privilégier les secteurs proches de centres bourgs pour l'accueil des habitants permanents
- ➔ Promouvoir la création d'une offre de logements à des prix abordables
- ➔ Définir un objectif ambitieux de production et de rénovation de logements aidés
- ➔ Inciter à l'évolution des résidences secondaires peu occupées en résidences principales

### 3.5 Améliorer le cadre de vie des habitants

64

- ➔ Assurer un développement respectueux de de la morphologie des villages
- ➔ Lier qualité urbaine et compacité
- ➔ Lancer des opérations de valorisation des espaces publics des centres-bourgs
- ➔ Encourager le maintien des commerces et des services de proximité
- ➔ Renforcer la présence de la nature au cœur des villages et des bourgs
- ➔ Concevoir des espaces publics permettant des usages éphémères, évolutifs, intergénérationnels
- ➔ Protéger les populations des risques existants et anticiper leur accroissement lié aux évolutions climatiques
- ➔ Maintenir un territoire préservé des différentes formes de pollutions

### 3.6 Structurer l'offre d'équipements en assurant une équité entre les habitants

68

- ➔ Poursuivre les programmes d'équipements scolaires et pour la petite enfance par bassin de vie
- ➔ Soutenir le développement d'activités ou d'équipements destinés aux jeunes et aux adolescents
- ➔ Mettre en réseau les médiathèques et bibliothèques du territoire
- ➔ Assurer une offre minimale d'activités culturelles en toutes saisons
- ➔ Développer l'accès aux équipements sportifs du territoire pour la population locale et les scolaires-étudiants
- ➔ Favoriser le bien vieillir en améliorant la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en adaptant leurs logements
- ➔ Améliorer la santé et le bien-être biopsychosocial de la population locale et touristique par des services de proximité de qualité et accessibles sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année
- ➔ Encourager le développement des services publics itinérants
- ➔ Encourager des formes innovantes de distribution dans les sites enclavés ou pour les personnes à mobilité réduite

### 3.7 Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science

71

- ➔ S'appuyer sur les expertises locales pour construire d'autres économies
- ➔ Soutenir un regroupement de réseaux professionnels (pôle de compétence) autour de la recherche sur l'énergie, notamment solaire
- ➔ Promouvoir le sport santé et l'activité physique adaptée en développant des projets innovants
- ➔ Améliorer l'accueil des sportifs de haut niveau
- ➔ Organiser le développement d'infrastructures sportives dans le cadre des JO de 2024 en assurant leur utilisation par le plus grand nombre

### 3.8 Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises recherchant un cadre de travail hors du commun

73

- ➔ Optimiser le foncier économique en fonction de l'envergure de l'entreprise
- ➔ Rechercher la compacité du bâti et la mutualisation des surfaces d'accueil
- ➔ Affirmer une qualité paysagère dans l'organisation et l'architecture des bâtiments pour attirer des entreprises du tertiaire
- ➔ Développer l'offre de locaux à destination des activités tertiaire et de services dans les centres bourgs
- ➔ S'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes des Pyrénées Catalanes

### 3.9 Mettre en œuvre un réseau de transport coordonnant toutes les mobilités pour faciliter les déplacements quotidiens 75

- ➔ Mettre en place une meilleure coordination des transports en commun avec les rythmes quotidiens
- ➔ Promouvoir le déploiement du réseau de co-voiturage (Rézo-Pouce)
- ➔ Améliorer la mobilité ponctuelle (TAD) pour des besoins spécifiques
- ➔ Poursuivre la mise en réseau des liaisons douces et le déploiement de locations de vélos ou scooters électriques

### 3.10 Développer la couverture numérique et téléphonique du territoire 77

- ➔ Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- ➔ Mettre en place une assistance aux outils numériques

## Axe 4 79

### Vers un territoire exemplaire à énergie positive et bas carbone

#### 4.1 Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre 84

- ➔ Établir un bilan actualisé des consommations énergétiques du territoire, afin de cibler les secteurs et constructions les plus vulnérables/dépendants
- ➔ Fixer et hiérarchiser les objectifs de réduction des consommations énergétiques par domaine d'activités
- ➔ Engager des actions de réhabilitations énergétique et thermique de façon prioritaire sur les secteurs les plus vulnérables
- ➔ Optimiser les équipements consommateurs d'énergie
- ➔ Réaliser des opérations d'aménagement et de constructions neuves et des réhabilitations exemplaires d'un point de vue énergétique et d'émission de carbone
- ➔ Développer les nouvelles formes de mobilités
- ➔ Créer des dynamiques locales en faveur des économies d'énergie

#### 4.2 Viser l'équilibre via un mix énergétique 100 % renouvelable 87

- ➔ Déterminer le potentiel d'énergie renouvelable du territoire
- ➔ Définir et hiérarchiser les objectifs de production pour chacune des filières
- ➔ Mettre en œuvre un schéma de développement des énergies renouvelables
- ➔ Organiser et consolider la filière bois-énergie locale
- ➔ Encadrer le développement de l'énergie solaire sous toutes ses formes
- ➔ Questionner la gouvernance de la production hydro-électrique
- ➔ Permettre le développement des mini/micro/pico centrales hydrauliques
- ➔ Permettre l'émergence des autres filières de productions d'ENR&R
- ➔ Identifier la géographie des possibles
- ➔ Accompagner les efforts des privés



- 4.3 Structurer la filière : vers des modes de production maîtrisés par les acteurs locaux** **90**
- ➔ Mettre en place une gouvernance énergétique
  - ➔ Soutenir les initiatives citoyennes locales
  - ➔ Favoriser l'autoconsommation
  - ➔ Mettre en réseau les lieux de production et de consommation
  - ➔ Evaluer les capacités et mettre à niveau les infrastructures existantes
  - ➔ Mutualiser la production énergétique
  - ➔ Penser les systèmes dans leur multifonctionnalité
- 4.4 Faire des énergies renouvelables et de récupération un vecteur de développement local** **92**
- ➔ Devenir un territoire exemplaire et visible en matière d'énergie
  - ➔ Constituer des lieux de recherche
  - ➔ Rendre attractif les filières locales
  - ➔ Permettre l'émergence de filières et de compétences locales
  - ➔ Faire bénéficier au territoire du retour sur investissement
- 4.5 Se tourner vers une économie bas carbone** **94**
- ➔ Optimiser le foncier déjà urbanisé pour un développement économe en espace
  - ➔ Permettre l'émergence de nouvelles filières tournées vers les bioressources
  - ➔ Inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire
  - ➔ Adopter des pratiques forestières et agricoles favorables au stockage carbone